

INFORMATION TO USERS

This manuscript has been reproduced from the microfilm master. UMI films the text directly from the original or copy submitted. Thus, some thesis and dissertation copies are in typewriter face, while others may be from any type of computer printer.

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleedthrough, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send UMI a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

Oversize materials (e.g., maps, drawings, charts) are reproduced by sectioning the original, beginning at the upper left-hand corner and continuing from left to right in equal sections with small overlaps. Each original is also photographed in one exposure and is included in reduced form at the back of the book.

Photographs included in the original manuscript have been reproduced xerographically in this copy. Higher quality 6" x 9" black and white photographic prints are available for any photographs or illustrations appearing in this copy for an additional charge. Contact UMI directly to order.

UMI

A Bell & Howell Information Company
300 North Zeeb Road, Ann Arbor MI 48106-1346 USA
313/761-4700 800/521-0600



NOTE TO USERS

The original manuscript received by UMI contains pages with indistinct and/or slanted print. Pages were microfilmed as received.

This reproduction is the best copy available

UMI

Représentation discursive de l'enthousiasme:

Révolutions de Paris:

par

Véronique Munier

Mémoire de maîtrise soumis à la
Faculté des Études supérieures et de la recherche
en vue de l'obtention du diplôme de Maîtrise ès Lettres

Département de langue et littérature françaises

Université McGill

Montréal, Québec

Juillet 1996

© Véronique Munier, 1996.



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-29556-7

Abstract

The patriots depend on the uprising of the people and on popular enthusiasm in general, both for the physical and for the ideological support to achieve the revolution. In order to ensure the progress of the revolution, they will strive to control and direct popular agitation through written discourse. *Révolutions de Paris*, one of the most popular newspapers of the French Revolution, offers a good example of that: events are interpreted through *narratives* that distinguish 'good' popular uprisings from 'bad' ones, thus outlining a plan for the contribution of popular enthusiasm to the revolution.

Résumé

Les patriotes s'appuient à la fois physiquement et idéologiquement sur la révolte du peuple, et sur l'enthousiasme populaire en général. Le progrès de la révolution dépend de leur capacité à maîtriser et à orienter cet enthousiasme, à travers le discours. *Les Révolutions de Paris*, l'un des plus populaires journaux parisiens, est particulièrement intéressant à cet égard: l'interprétation des événements dépend de *micro-récits* justificatifs, qui distinguent les 'bons' soulèvements populaire, des 'mauvais', et qui élaborent ainsi le plan d'une contribution de l'enthousiasme populaire à la révolution.

Remerciements

à Marc Angenot, à la fois patient et exigeant.

Tables des matières

| | |
|--|----|
| <i>Introduction: Faut-il tromper le peuple?</i> | 2 |
| <i>Chapitre I- Présentation des Révolutions de Paris.</i> | 11 |
| 1- Contexte socio-politique | 11 |
| Keith Michael Baker et la publicité | 13 |
| Habermas et la sphère publique bourgeoise. | 17 |
| L'essor des journaux | 19 |
| <i>Présentation des Révolutions de Paris et d'Élysée Loustallot.</i> | 20 |
| Le journal | 21 |
| Élysée Loustallot | 24 |
| Loustallot journaliste | 27 |
| <i>Chapitre II- Récit du complot aristocratique</i> | 31 |
| Émeute à Versailles pour le pain | 31 |
| La crise des subsistances | 31 |
| L'aristocrate | 38 |
| <i>Chapitre III- Récit du paradoxe historique du despotisme.</i> | 44 |
| La violence. | 44 |
| Le paradoxe historique du despotisme | 47 |
| Le despotisme | 47 |
| <i>Chapitre IV- Le Peuple.</i> | 58 |
| <i>Conclusion</i> | 70 |
| <i>Bibliographie</i> | 80 |
| Dictionnaires et bibliographies | 80 |
| Corpus principal | 80 |
| Corpus d'œuvres ayant contribué à l'analyse | 80 |
| Corpus critique | 81 |
| Volumes | 81 |
| Articles et parties de volume | 84 |

Introduction: Faut-il tromper le peuple?

Jean Biou, dans un article paru dans *Images du peuple au XVIIIe siècle*¹, prend comme point de départ de son propos sur les représentations du peuple, la question qui fut posée pour le « Concours de la classe de philosophie spéculative de l'Académie des Sciences et des Belles-Lettres de Berlin pour l'année 1780 ». Cette question, à l'origine proposée par d'Alembert, ainsi qu'un échantillon des réponses présentées, furent publiés en 1966 par Werner Krauss. Or, le libellé de cette fameuse question illustre de façon concise et percutante le débat des Lumières au sujet du peuple: « Est-il utile au peuple de le tromper soit en l'induisant en erreur, soit en l'entretenant dans celles qu'il peut avoir? ». Tromper le peuple, c'est-à-dire épargner à son entendement des connaissances dont il n'aurait pas la maîtrise, et le mener d'autant plus facilement vers son bien-être qu'il est tranquille. Une réponse affirmative à la question de l'Académie, ferait entendre que l'ignorance est préférable puisqu'elle rend le peuple docile et qu'elle est donc le moyen d'un plus grand bien public. Il est alors sous-entendu que la préférence doit aller au système qui favorise le mieux l'harmonie sociale. C'est ainsi que Montesquieu justifie la supériorité de la religion chrétienne vis-à-vis de la religion mahométane, la première étant mieux faite pour adoucir les moeurs: « car il nous est bien plus évident qu'une religion doit adoucir les moeurs, qu'il ne l'est qu'une religion soit vraie² ». Les deux religions sont alors comparées selon leur capacité à rendre les hommes polis et civils, plutôt que selon leur degré de vraisemblance.

¹ Jean Biou. « Est-il utile de tromper le peuple? ». Paris: Armand Colin. 1973. p. 189.

² Montesquieu. *De l'Esprit des lois*. Livre XXIV. chap. IV. Paris: Gallimard. coll. de la Pléiade. 1951. p. 718

religions sont alors comparées selon leur capacité à rendre les hommes polis et civils, plutôt que selon leur degré de vraisemblance.

La question du concours berlinois apparaît d'abord comme un interrogation sur la nature de l'homme et, donc, sur la nature de sa participation politique. Par l'évocation des deux réponses possibles, qui s'excluent l'une l'autre, on oppose deux conceptions de l'homme (du peuple): ou l'homme est incapable de rechercher consciemment son bien et celui des autres, et doit alors être guidé à son insu; ou il est capable d'acquérir une conscience du bien à travers l'éducation et de prendre une part plus active au bien public. Les conséquences politiques de ces propositions sont, dans un cas, la soumission des sujets à un pouvoir qui les dépasse, dans l'autre cas, la prise en charge du destin de la nation par l'ensemble des citoyens. Jusqu'à la moitié du 18^e siècle, c'est cette première représentation qui prévaut. Pour un monarque « éclairé » comme François I^{er}, il est de loin préférable de ne pas instruire le peuple des choses du gouvernement, afin de mieux le guider vers sa félicité.

Mais, au concours de 1780, il y eu une majorité de réponses négatives (vingt-et-une contre treize), nous donnant un exemple du changement qui s'opère après 1750 dans ce que plusieurs historiens³ appellent la « culture politique ».

Cette évolution est évoquée dans un discours politique révolutionnaire qui place le peuple au coeur de sa rhétorique justificatrice. Au *despotisme* de la cour et même des ministres, c'est-à-dire au code de représentation politique archaïque qui domine encore au gouvernement et qui exclut la bourgeoisie, les patriotes opposeront la juste révolte du peuple. Afin d'obtenir la reconnaissance politique, les patriotes s'appuieront, à la fois physiquement et idéologiquement, sur le peuple.

³ En particulier Keith Baker et Roger Chartier.

doit inévitablement se déclarer. Ce réveil du peuple est d'ailleurs proposé par un dénommé Lorinet, qui compte parmi les concurrents à Berlin en 1780, comme le remède à une société foncièrement injuste (qui est aussi, par ailleurs, minée par le vice et corrompue par un gouvernement tyrannique):

Je dis que cet heureux changement [...] doit être opéré ou par la révolte du peuple ou par l'abdication d'une injuste autorité de la part des maîtres. De ce dernier cas, je ne sais aucun exemple, car je ne parle pas d'une abdication pure et simple, mais d'un bienfait public, de la substitution d'un heureux gouvernement. C'est donc à la partie intéressée, c'est au peuple à améliorer son sort [...]⁴

Le principal argument de Lorinet tient à la notion d'intérêt: les « maîtres » n'abandonneront pas un pouvoir injuste (pour le peuple) mais qui sert leurs propres intérêts. C'est au peuple, premier touché, de se défendre des abus. Dans les deux cas, Lorinet s'appuie sur le topos de l'intérêt comme motivation profonde des agissements des hommes. Ainsi que l'écrit Montesquieu: « il faut qu'il y ait une raison qui détermine, et cette raison est toujours une raison d'intérêt⁵ ». C'est d'ailleurs parce que le peuple sent qu'on bafoue ses intérêts qu'il trouve la force de réagir. Pour Élysée Loustallot, rédacteur des *Révolutions de Paris*, « il est donc incontestable que c'est l'excès de nos maux qui nous a donné le courage d'y apporter remède⁶ ». Or, l'intérêt du peuple est dans la liberté et Lorinet proposera un peu plus loin que chaque homme détient de Dieu la connaissance de cet intérêt.

Je tiens pour impie celui qui prétend qu'il faut tromper le peuple pour le rendre heureux; comme si Dieu n'avait donné les moyens du bonheur.

⁴ Jean Biou. *op. cit.* p. 197.

⁵ Montesquieu. *Lettres persanes*. Lettre LXXXIII. Paris: Gallimard, 1949. p. 221.

⁶ *Introduction à la révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris*.

La confiance affirmée de Lorinet dans la révolte populaire salvatrice lui provient principalement, semble-t-il, de sa foi chrétienne. Néanmoins, Lorinet pose le peuple comme artisan, non seulement de son bonheur, mais aussi d'un important changement social qui doit rétablir la justice.

Les « patriotes » prirent le relais de cette représentation du peuple. Ce sont eux qui « assumèrent la tâche d'éduquer la nation dans ses droits⁷ ». Né du débat au sujet de la forme que devaient prendre les États généraux, le parti patriote se livra à une grande *campagne* d'éducation, dans les provinces de France. L'annonce de la tenue des États généraux prévoyait de s'en tenir au modèle traditionnel, conformément aux derniers États en 1614. Or, ce modèle était défavorable au Tiers-état, et ne permettait pas une représentation adéquate des forces économiques réelles de la société française à l'époque. Cette décision provoqua beaucoup de mécontentement, et généra une vague d'opposition, celle des « patriotes ». La plupart des patriotes sont des nobles, comme Barnave, Sieyès, Mirabeau et Lafayette, et les membres la Société des Trente, « un club formé à la hâte à partir des divers salons de la capitale ». Il est difficile, selon Donald Sutherland, d'estimer l'impact qu'eut la Société des Trente dans l'opinion publique. Mais « comme ils étaient riches, ses membres étaient en mesure de noyer le pays de pamphlets et d'écrits polémiques qui attaquaient les privilèges et conseillaient de bonnes formes pour les États généraux ». Cette partie de la noblesse a contribué à répandre le principe de souveraineté du peuple qu'elle tirait de la théorie du contrat social⁸ et donc à la

⁷ Pour la suite du paragraphe, nous nous appuyons sur l'ouvrage de Donald Sutherland. *Révolution et contre-révolution en France: 1789-1815*. Paris: Seuil, 1991 [1985].

⁸ À propos du contrat social, notons ce qu'en dit Rousseau, tout en se rappelant qu'il n'est pas l'inventeur de cette théorie:

« ensemble des conventions fondamentales qui, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées sont cependant impliquées par la vie en société, et dont la formule est la suivante: chacun de

propagation des Lumières dans le peuple. Car le savoir des Lumières « était en pratique celui de la noblesse cultivée » et non celui du peuple, apparemment beaucoup plus avide de lectures pieuses⁹.

La passion du peuple étant d'abord excitée par le sentiment de son oppression, il revient aux patriotes de diriger le peuple vers son affranchissement. Les patriotes créeront des journaux, et s'inventeront eux-mêmes comme instruments d'une éducation visant à réveiller l'indignation du peuple et surtout à l'orienter. En bref, ils vont compter sur l'enthousiasme de la foule, la vigueur de la révolte populaire et la perfectibilité de l'homme pour transformer le paysage politique français.

Nous nous attarderons au texte d'un des plus populaires périodiques de la Révolution française à Paris, intitulé adéquatement *Les Révolutions de Paris*, qui apparût en juillet 1789 dans la grande éclosion des feuillets, libelles et journaux éphémères (dont la majorité ont disparu l'année suivante) et continua de paraître jusqu'en 1794. L'histoire de ce journal étant marquée par la participation d'un jeune avocat enflammé et éloquent, Élysée Loustalot¹⁰, nous avons choisi pour notre corpus d'étude, la part des écrits qui lui revenait, c'est-à-dire, les numéros des *Révolutions* qui parurent entre octobre 1790 et septembre 1791.

Notons, avant d'aller plus loin, que plusieurs études ont été entreprises, notamment par Pierre Rétat¹¹, pour décrire les conditions de production du journal révolutionnaire, l'organisation des rubriques, et les principales caractéristiques discursives. Le texte journalistique a aussi servi de source d'appoint pour les exposés

nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout ». (*Contrat social* I, 6).

⁹ Voir Roger Barny. *L'Éclatement révolutionnaire du rousseauisme*. Besançon: Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1988.

¹⁰ La graphie de ce nom varie, selon les sources, avec Loustalot. Nous avons préféré cette forme qui est celle privilégiée par Pierre Rétat, dans sa bibliographie des journaux révolutionnaire.

¹¹ Voir notre bibliographie.

historiques ou sociologiques. Mais peu a été réalisé sur les procédés rhétoriques employés, sur son lexique, sur ses liens avec le discours de l'Assemblée, enfin sur son mode d'intégration des événements politiques à un discours exaltant la révolution.

Or, à défaut de pouvoir entreprendre des recherches dans toutes les directions que nous venons d'énumérer, nous nous sommes intéressé principalement à deux problèmes, qui nous semblaient être des problèmes rhétoriques et thématiques et qui concernent, justement, le mode d'intégration des événements dans le discours journalistique.

Cette période est fertile d'événements, évidemment, et nous avons également orienté notre choix de textes, en fonction du type d'événement traité. Ainsi, intrigué par le discours des patriotes entourant les manifestations populaires, nous avons limité notre corpus à partir d'un « invariant¹² » thématique: l'émeute populaire.

D'abord, étant donné l'importance de l'action populaire pour elle¹³, mais aussi étant donné les bases philosophiques de sa justification, il paraît évident que la révolution ne peut s'accomplir sans l'engagement du peuple. Loustallot reprochera aux citoyens leur indifférence politique: « nous ne sommes pas prêts à faire notre grande affaire de la liberté¹⁴ ». Pour Loustallot, le peuple doit s'opposer à la « masse », qu'Hannah Arendt définira beaucoup plus tard dans son analyse du *Système totalitaire*¹⁵, comme « cet ensemble de gens qui, soit à cause de leur simple nombre, soit par indifférence, soit pour ces deux raisons, ne peuvent s'intégrer dans aucune organisation fondée sur l'intérêt

¹² Catherine Kerbra-Orecchioni. *Le Discours politique*. Lyon: PUL, 1984.

¹³ On reconnaît généralement qu'il y eut une « révolution du peuple », c'est-à-dire que le peuple a contribué, par son soulèvement, au progrès de la Révolution. Voir Donald K. Sutherland. *Révolution et contre-révolution en France (1789-1815)*. Paris: Seuil, 1991 [1985].

¹⁴ *Révolutions de Paris*, no. 23

¹⁵ Paris: Seuil, 1972. Notons que ce n'est pas à propos de la Révolution française qu'Arendt évoque ce concept de masse.

commun». Le projet révolutionnaire requiert une passion populaire pour la chose publique.

La langue révèle cette importance grandissante de l'enthousiasme. Michel Gilot et Marie-Françoise Luna, dans une étude sur le vocabulaire à la Révolution¹⁶, remarquent que certains termes ont eu une « vogue extraordinaire » dans la seconde moitié du 18e. Ils distinguent trois catégories de mots: les mots issus de la langue des Lumières, comme « humanité », « tolérance »; ceux qui émanent de l'influence de la physiocratie¹⁷ comme « utilité », « patrie »; enfin ceux qui proviennent du langage des sciences, tels qu'« effervescence », « régénération », « exaltation », mots qui « semblent caractériser un homme nouveau, doué de dynamisme, capable de prendre en main son destin ». C'est évidemment l'émergence de cette dernière catégorie qui nous intéresse car, s'ajoutant aux exemples précédemment exposés, elle confirme l'intégration progressive du peuple (ou d'une idée du peuple) à l'activité politique.

Mais, il s'agit plus que d'une simple participation: la révolution mise sur une réelle transformation du peuple français, sur sa *régénération*, pour lui signifier son accomplissement. Ce ne sera que lorsque le peuple français aura fait sa « grande affaire de la liberté¹⁸ » que la révolution sera en voie de réalisation. Dans ce contexte, le contrôle de l'enthousiasme révolutionnaire du peuple est essentiel. Aussi nécessaire soit-elle au progrès de la révolution, la révolte populaire représente également une menace pour la nation, si son objet est pervers ou vulgaire. C'est-à-dire, si elle vise d'autres fins que l'accomplissement de la révolution, en particulier l'obtention de biens, et si elle révèle un peuple peu vertueux qui relègue au second plan, après ses intérêts, la conquête

¹⁶ « Mots-forces, mots-problèmes. L'ambiguïté de 1788 » dans *La Révolution du journal, 1788-1794*. Paris: CNRS, 1989.

¹⁷ La doctrine des physiocrates est une théorie de l'économie et une science de l'État. Elle repose sur la conviction que les lois économiques déterminent les lois politiques.

¹⁸ *Révolutions de Paris*. no. 23.

de la liberté politique. On a peur du peuple qui, longtemps déterminé par un gouvernement monarchique¹⁹, tenu à l'écart de la vie publique, est superficiel et vénal. Il n'a pas encore cette vertu politique tant exaltée par Montesquieu, c'est-à-dire cet « amour [inconditionnel] de la patrie et de l'égalité²⁰ ». Encouragé par les *aristocrates*, il s'agite et se soulève pour demander des faveurs, alors que le sort de la nation se joue, et que celle-ci n'a pas les moyens de telles concessions. Et les soulèvements se terminent mal: par des massacres publics, des affrontements sanglants.

Étant donné tout cela, comment l'émeute populaire est-elle intégrée au discours patriote de Loustallot? Ou, si l'on veut, comment la rhétorique révolutionnaire s'accommode-t-elle de l'agitation populaire, laquelle engendre des soulèvements *favorables*, comme celui qui mena à la prise de la Bastille, mais également des événements moins heureux, comme les massacres publics? Comment invente-t-elle les moyens de susciter un enthousiasme propice au progrès de la révolution, et d'empêcher les débordements violents qui, au contraire, mettent en péril le projet révolutionnaire?

Nous verrons alors que la prise en compte des émeutes populaires exige la création de récits, lesquels permettent un partage et une qualification des émeutes, selon qu'elles sont *favorables* ou *défavorables* à la révolution, selon qu'elles reflètent l'attachement à la patrie ou la subordination de cet amour à quelque autre intérêt.

En s'élaborant à l'intérieur de ces deux limites de l'action populaire, la rhétorique révolutionnaire construit, peu à peu, un sujet collectif qu'elle nommera le « peuple », et dont la définition se révélera problématique. C'est le deuxième objet de notre enquête, soit¹ constitution du syntagme « peuple », et son rôle dans la stratégie argumentaire du

¹⁹ Voir Montesquieu et Rousseau (entre autres): le peuple et le régime politique se déterminent mutuellement.

²⁰ *De l'esprit des lois. dans Oeuvres complètes*. Paris: Gallimard, 1951.

discours sur l'émeute révolutionnaire. Le terme peuple devient bipolaire, ses caractérisations sémantiques étant concentrées dans l'une ou l'autre des extrêmes: positif ou négatif.

Nous allons proposer divers exemples du traitement réservé, dans le journal *Les Révolutions de Paris*, aux émeutes populaires. Nous mettrons ces extraits en rapport avec des extraits d'autres journaux, ainsi que des fragments d'oeuvres issues des Lumières, en puisant dans chaque texte des « unités intéressantes²¹ » pouvant être juxtaposées à d'autres. Une remarque méthodologique s'impose ici. En procédant à partir de ces unités, « c'est-à-dire des signes véhiculant des significations qui nous paraissent politiquement pertinentes²² », nous nous éloignons de l'analyse textuelle pour procéder à une analyse de contenu. Cependant, le repérage de contenu doctrinaire, par la mise en relation du texte journalistique avec les textes qui le déterminent, et la reconstitution du contexte idéologique sont une première étape indispensable. L'analyse des procédés rhétoriques et des éléments lexicaux ne pourrait s'effectuer sans cela.

²¹ Catherine Kerbrat-Orecchioni. *Le Discours politique*. Lyon: P.U. de Lyon, 1984.

²² Ibid.

Chapitre I- Présentation des Révolutions de Paris.

1- Contexte socio-politique

Selon Claude Bellanger, auteur d'une *Histoire générale de la presse française*¹, celle-ci connaît un essor à partir de 1720 parce que « les conditions générales [lui] sont favorables ». En effet, la lecture publique des journaux permet une plus grande diffusion de leur contenu² et les moyens techniques de production sont meilleurs. De plus, il y a une demande de la part du public nouvellement constitué, selon le témoignage de contemporains. Ainsi, le marquis d'Argenson note-t-il dans son journal, le 19 février 1749: « Il y a 50 ans, le public n'était aucunement curieux des nouvelles d'État. Aujourd'hui, chacun lit sa Gazette de Paris, même dans les provinces. On raisonne à tort et à travers sur la politique, mais on s'en occupe³ ». Néanmoins, il faut rappeler qu'en 1788 la liberté de presse « au sens juridique de l'expression », « n'existait nulle part en Europe ». En témoignent les arrestations de journalistes et l'interdiction de publication qui frappent nombre de journaux. Mais lorsque le roi fait appel à l'opinion publique, au

¹ Paris: PUF, 1969-75.

² Benhamou, P. "La Lecture publique des journaux", *Dix-Huitième-Siècle*, 24, 1992: 283-295.

Notion de lecture publique: "mise à la disposition du public de périodiques, en dehors de l'achat ou du simple prêt, par l'intermédiaire d'institutions qui permettent un usage collectif, une lecture publique de ces périodiques".

³ Cité dans Claude Bellanger. *op. cit.* p. 171.

sujet de la forme à donner aux États généraux, il invite alors « tous les savants et personnes instruites de son royaume » à faire connaître sa pensée à ce sujet. Ainsi que le souligne Bellanger, il n'était alors « pas défendu de faire imprimer ces avis ». Et sans pour autant abolir la censure, cette disposition « supprimait implicitement l'autorisation préalable » nécessaire à toute publication. Cet appel aura pour effet de favoriser la création et la distribution de nouveaux périodiques, imprimés sans cette autorisation préalable. Ainsi, à la veille de la Révolution française, les journaux se multiplient. Dans sa bibliographie des journaux de 1789, Pierre Rétat en recense 194 nés dans l'année à Paris, qui viennent s'ajouter aux journaux déjà en place⁴.

Les journaux prospèrent grâce à certains atouts formels: ils entretiennent un rapport étroit avec le pamphlet ou « libelle » puisqu'ils évoquent l'engagement polémique du journaliste dans le discours politique et qu'ils répondent ainsi « à un vif besoin de présence et d'intégration politique ⁵ » ressenti par les Français. Ils paraissent fréquemment, et les événements sont souvent racontés au présent, ce qui accentue encore l'impression de participation politique. Mais leur essor tient aussi (et d'ailleurs, leurs qualités formelles en dépendent) à l'affirmation de l'opinion publique. C'est en effet grâce à son émergence que la discussion du gouvernement de la nation devient possible. Et c'est parce qu'elle recherche cette discussion que les journaux deviennent indispensables.

Il nous paraît essentiel de commencer la présentation des *Révolutions de Paris*, par un bref aperçu des étapes historiques de la naissance de l'opinion publique. Cette évolution socio-politique constitue en effet la base de l'existence du journal

⁴ *Les Journaux de 1789: bibliographie critique*, présentée par Pierre Rétat. Paris: CNRS, 1988.

Sont exclus de cette bibliographie, les journaux manuscrits et les « gazettes à la main ».

⁵ Claude Bonnet. « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins » dans Harvey Chisick (dir). *The Press in the French Revolution*. dans *Studies-on-Voltaire-and-the-eighteenth-century*. Oxford, no. 287. 1991.

révolutionnaire. Une telle présentation établit d'ailleurs un contexte socio-politique essentiel à l'analyse des fragments qui suivra (dans les prochains chapitres), et permet d'affirmer l'importance de ce que Baker nomme la « culture politique » de la Révolution française.

Nous nous appuyerons sur deux ouvrages fondamentaux: d'abord celui de Keith Michael Baker, auquel nous empruntons son exemple de l'arsenal idéologique de Jacob Nicolas Moreau comme indice de la portée de la publicité⁶; enfin celui de Jürgen Habermas, et particulièrement ses remarques au sujet de la constitution d'une sphère publique bourgeoise⁷. Tous deux acceptent, nous croyons, ce principe: la Révolution française ne s'est pas inventée d'elle-même, et n'a pas surgi brusquement, mais elle est l'aboutissement d'un ensemble de mutations socio-politiques.

Keith Michael Baker et la publicité

De l'ouvrage de Baker, nous tirons deux exemples de cette émergence de l'opinion publique comme « tribunal » politique. Le premier fait brièvement allusion aux disputes sur le refus des sacrements aux jansénistes; le second présente l'effort démesuré de Jacob Nicolas Moreau pour réaffirmer le pouvoir monarchique dans l'opinion publique.

Nul n'ignore la querelle qui éclata en 1750 entre les parlements et le clergé, au sujet des billets de confessions. Au départ, « certains évêques avaient prescrits à leur clergé de refuser les sacrements à ceux qui, soupçonnés de jansénisme, ne pouvaient

⁶ Keith Michael Baker. *Au tribunal de l'opinion*. Paris: Payot, 1993 [1990].

⁷ *L'Espace public*. Paris: Payot, 1978.

présenter un billet prouvant qu'ils s'étaient confessés à un prêtre soumis à la bulle *Unigenitus*⁸». Le parlement s'y opposa, et condamna deux prêtres qui avaient exigé ces billets, mais le Conseil du roi condamna, à son tour, cet arrêt. Ce furent les débuts d'une querelle entre les parlements et la cour, qui contribua à la haine du haut clergé dans l'opinion publique. Or les parlements publièrent les remontrances de ces débats, permettant alors aux affrontements de franchir le seuil du gouvernement pour être portés devant le public. Le pouvoir absolu se caractérisant par le secret du gouvernement et se légitimant par le droit divin, toute discussion des affaires publiques lui était contraire. Pour Baker, ce recours à un « réseau parallèle d'autorité » faisait partie d'une manoeuvre de contestation du pouvoir absolu, et remettait en cause l'autorité royale à partir de l'opinion publique.

Nous avons rapporté cet exemple parce que, pour Baker, il s'agit d'une brèche dans le secret gouvernemental qui, bien qu'inédite, entamera le procès de la monarchie. C'est par la publication que se conteste le pouvoir, et particulièrement la publication de discussions politiques. C'est aussi ce que permettent les journaux, puisque leurs rédacteurs s'approprient les événements et les intègrent à une discussion politique. La discussion est une idée contestataire, perçue comme quelque chose d'intrinsèquement subversive, dans le contexte idéologique d'un pouvoir central absolu (même si, dans les faits, le gouvernement monarchique n'est plus absolutisme).

Pour bien faire comprendre l'impact de la discussion politique sur l'affirmation du pouvoir, Keith Baker présente l'effort de Jacob Nicolas Moreau, avocat et publiciste (propagandiste) du roi. Particulièrement conscient de la crise que traversait le pouvoir royal et de la popularité croissante des parlements, Moreau attribuait le dérapage de

⁸ Catherine Salles. *Le Siècle des Lumières*. Paris: Larousse. 1987. p. 62

l'autorité du roi à son absence de légitimation dans l'opinion publique. S'appuyant toujours sur le droit divin, et sur l'autorité qui en découlait, le gouvernement abandonnait aux parlements les arguments du droit naturel. Se réfugiant derrière le secret, il refusait de reconnaître l'importance grandissante de l'opinion publique et donc de l'élaboration rationnelle d'une défense de la monarchie. En 1760, Moreau voulut moderniser l'autorité royale, l'armer pour affronter ses adversaires. Il travailla donc pendant 30 ans à la création d'un arsenal de pièces historiques et juridiques attestant la légitimité de la monarchie dans l'histoire et le droit.

Moreau attribue la force du discours parlementaire d'abord au rapprochement des cours, traditionnellement divisées par des conflits, en un « seul et même corps » qui s'affirme comme étant « aussi ancien que la monarchie et non moins essentiel à l'existence politique de la nation⁹ ». De « sporadique » et « limitée par les rivalités institutionnelles entre les cours elles-mêmes », la contestation du pouvoir royal est devenue systématique. De plus, elle s'appuie sur la maîtrise de certaines données historiques et juridiques: « les magistrats parlaient désormais de lois constitutionnelles fondamentales ».

Les mesures répressives possibles face à la popularité grandissante des magistrats, comme l'interdiction de publication des remontrances, seraient impuissantes à détourner l'opinion publique de la faveur qu'elle accorde aux « nouvelles idées¹⁰ ». Pis, elles seraient vues comme des manifestations d'un pouvoir arbitraire et archaïque. Afin de légitimer son gouvernement et d'assurer sa postérité, « la couronne doit revêtir le manteau de la loi » et prendre « l'offensive dans la bataille idéologique ». Car c'est

⁹ Keith Michal Baker. *op. cit.* p. 88. À moins d'indication contraire, les citations dans la suite de cette partie proviennent du même ouvrage, et sont de l'auteur.

¹⁰ Jacob Nicolas Moreau cité dans *ibid.* p. 91.

principalement par le contrôle qu'elle exerce de plus en plus sur les représentations du pouvoir et de la nation que la contestation parlementaire est menaçante. Elle mobilise à son avantage des arguments fondés sur la raison et le droit naturel. Elle vole, en quelque sorte, au roi son pouvoir exclusif de fixer les significations politiques. Moreau cherchera donc à établir une contre-stratégie dont le but ultime est d'assurer à l'autorité monarchique la maîtrise de ces arguments (de droit naturel), leur orientation vers le maintien du pouvoir monarchique et enfin la victoire sur la résistance des parlements.

Pratiquement, Moreau proposera de récupérer, dans les archives du royaume, tous les documents historiques permettant d'affirmer l'autorité royale dans le droit. Il s'agira ensuite de rétablir une histoire qui fait à nouveau coïncider représentation du pouvoir et monarchie. Pour Moreau, la monarchie ne doit plus se réfugier dans le mystère et elle ne doit pas ignorer le droit et l'opinion publique. Pour Moreau comme pour les parlementaires, la raison et la justice (ici comprise comme le dispositif juridique, c'est-à-dire la loi) deviennent les seuls principes capables de fonder et de maintenir un gouvernement fort, stable et puissant: « la raison et la justice ont un pouvoir inaliénable qui peut faire d'un corps très faible un corps très redoutable¹¹ ».

Mais, en obligeant le pouvoir à se justifier et à se redéfinir en termes de droit, Moreau le force à se départir du principal argument qui assurait son pouvoir, soit le mystère divin. La reconnaissance de l'opinion publique par le pouvoir royal était peut-être essentiellement contraire à son principe, puisqu'elle ouvrait à la discussion. On s'entend généralement pour dire que lors de la convocation des États généraux en 1788, l'autorité du roi est déjà irrémédiablement minée par l'exercice public de la discussion au sujet des affaires du gouvernement.

¹¹ Jacob Nicolas Moreau cité dans *ibid.* p. 93.

Habermas et la sphère publique bourgeoise.

Le refus d'admettre le roi comme incarnation suffisante de l'autorité est significatif d'une évolution de la chose publique. Habermas souligne cette transformation en lui opposant l'idée moyenâgeuse de la sphère publique, qui était en fait caractéristique d'un statut. La chose publique ne concernait alors que les activités officielles, par lesquelles le pouvoir était représenté devant le public. Les apparitions de ministres ou de toute autre figure déléguée par le pouvoir royal, dont la qualité était signifiée par des écussons et un habit, constituaient cette sphère publique.

Mais bientôt, la formation d'une société fiscale et la création d'un appareil administratif pour sa gestion transforme l'idée de la chose publique à partir d'une modification de la représentation du pouvoir. On ne conçoit plus le pouvoir comme étant incarné par le roi, mais bien exercé par lui. Le pouvoir est donc perçu comme un ensemble de rapports et acquiert une autonomie par rapport au roi. La chose publique se rapporte justement au « fonctionnement, selon certaines compétences, d'un appareil qui monopolise un exécutif légalisé¹² ». La sphère publique est désormais une sphère du « pouvoir public » plutôt qu'une sphère « structurée par la représentation [du roi] ». En accord avec cette conception du pouvoir, l'autorité du roi doit s'exercer à l'intérieur des limites permises par le droit et la constitution.

Or, le pouvoir monarchique sera remis en cause, d'abord parce qu'il s'est constituée une opinion publique capable de distinguer pouvoir et personne du roi; ensuite

¹² Jürgen Habermas. *L'Espace public*. Paris: Payot, 1993. À moins d'avis contraire, les citations suivantes de cette section sont tirées du même ouvrage.

parce que cette opinion publique croit le pouvoir monarchique arbitraire. La formation de l'opinion publique dépend, selon Habermas, de l'expression d'une critique littéraire et artistique. Avant même que l'on ne soumette au public les affaires du gouvernement (comme par exemple dans l'affaire des sacrements aux jansénistes), une « opinion publique tout d'abord apolitique » s'était constituée. Elle relevait de la vie culturelle, de la démocratisation de la musique, de l'apparition des salons. Lorsque l'occasion se présentera, cette masse critique pratiquera sa nouvelle faculté dans le domaine public. Habermas exprime ainsi le phénomène par lequel cette opinion publique s'empara de la chose publique, jusqu'alors considérée le ministère du roi.

Le processus, au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État, s'accomplit comme une subversion de la conscience publique littéraire, déjà dotée d'un public possédant ses propres institutions et des plateformes de discussion.

La contestation artistique aurait précédé et permis la contestation politique, par une sorte de déplacement des forces critiques d'une sphère à l'autre. La perte du monopole dans la détermination de la valeur artistique, préparerait déjà la crise du pouvoir politique.

L'émergence de l'opinion publique, qui précède l'essor des journaux, crée donc un terrain favorable à l'expression d'opinions politiques. La contestation du pouvoir ouvre la lutte pour « fixer les significations politique¹³ », selon les termes de Baker, à laquelle vont participer les nouveaux venus sur le marché discursif. Le pouvoir n'étant

¹³ Keith Michael Baker. *op. cit.* p. 10.

plus incarné par le roi, il importe de le réinventer et de le justifier. Le discours révolutionnaire est bien sûr, un discours qui se justifie au fur et à mesure qu'il progresse, puisqu'il cherche, en complémentarité avec le discours de l'Assemblée, à orienter un savoir politique vers une action politique.

Il est important de noter, même si ce n'est qu'en passant, que l'idée de rupture révolutionnaire est plus une invention de la rhétorique révolutionnaire qu'un fait historique. Les analyses de Baker et d'Habermas sur la politique pré-révolutionnaire du 18^e le montrent bien: la révolution intervient en continuité (et non en rupture) avec des circonstances politiques qui sont celles de l'Ancien Régime. La contestation du pouvoir, selon Baker, devient systématique à partir de la moitié du 18^e siècle. On pourrait donc dire que la révolution est l'aboutissement de l'époque qui la précède.

L'essor des journaux

C'est dans ce contexte que surgissent les journaux de 1788 et 1789. Bien qu'il existât quelques journaux avant cette date, comme le *Mercur de France* ou le *Journal de Paris*, en plus des journaux littéraires, ceux-ci sont beaucoup plus prudents et modérés. Les nouveaux venus sont investis d'une mission: ce sont des dispositifs au service du nouvel espace public où « l'usage de la raison et du jugement s'exerce sans bornes mises à l'examen critique, sans soumission obligée à l'autorité ancienne ¹⁴ ». La sphère bourgeoise réclame un mode d'expression *impartial*, c'est-à-dire non soumis au contrôle monarchique. Les attributs habituels de la monarchie, dont le pouvoir de fixer

¹⁴ Roger Chartier. *Les Origines culturelles de la Révolution française*. Paris: Seuil, 1990. p. 40.

les significations politiques, sont démantelés et réorientés. La parole journalistique tiendra donc un rôle primordial dans une véritable course pour orienter l'opinion publique.

De façon générale, le discours journalistique est parcouru par une thématique du dévoilement, s'opposant au mystère caractéristique de la monarchie absolue. Les événements politiques, les décisions de la couronne, les discours parlementaires sont discutés et intégrés à une rhétorique alliant pouvoir et savoir, transparence et légitimité: « l'acte de dire la vérité justifie la substitution du pouvoir patriote à celui des *tyrans* monarchistes ¹⁵ ».

Le journal est un outil de démystification du gouvernement, s'affirmant lui-même comme un organe impartial, dont le rôle est de transmettre au public les faits concernant le gouvernement de la nation. La mission du journaliste est d'« établir une vérité » et de la mettre « à la portée de tous les citoyens ¹⁶ ». D'où les titres évocateurs de certains journaux paraissant en 1789: *Le Dénonciateur*, *Le Dénonciateur national*, *Le Rideau levé ou les choses telles qu'elles sont*. Le rédacteur de l'*Apocalypse monacale* énonce ainsi la mission qu'elle entreprend pour le bienfait de ses lecteurs: « Animé par la vérité, ne saurais-je porter son flambeau jusque dans ces repaires ténébreux, dans ces antres antiques où l'ambition et l'hypocrisie se jurèrent une union éternelle ¹⁷ ».

Présentation des *Révolutions de Paris* et d'Élysée Loustallot.

¹⁵ Roselyne Koren. « Violence verbale et argumentation dans la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire » dans Harvey Chisick. *op. cit.* pp. 71-82.

¹⁶ *Révolutions de Paris*. no. 25

¹⁷ Pierre Rézat. *Les Journaux de 1789. Bibliographie critique*. Paris: CNRS, 1988.

Le journal

Révolutions de Paris naît d'une collaboration entre Prudhomme, éditeur et imprimeur à Paris et Antoine Tournon, qui en sera le principal rédacteur de juillet à septembre 1789¹⁸. Selon Marcellin Pellet, qui rédigea au 19e siècle une monographie consacrée aux *Révolutions*¹⁹, le journal fut fondé le 14 juillet 1789. Cette date semble plausible lorsqu'on la compare à celle notée par Pierre Rétat dans sa bibliographie critique: le premier numéro parût le 19 juillet. Pellet a peut-être préféré faire état de la première date, plus incertaine, pour favoriser une coïncidence avec ce moment symbolique de la lutte révolutionnaire, soit la prise de la Bastille. Le premier numéro reprend les événements de la semaine « mémorable » qui vient de se terminer, dans un « récit ardent et héroïque²⁰ ». On y trouve déjà les caractéristiques discursives qui favorisent une représentation vigoureuse de la lutte révolutionnaire: une construction paratactique, qui rapproche les phrases et accentue l'impression de rapidité, de soudaineté et de densité des événements; l'emploi des différentes variétés de répétition, figure de la présence²¹; le recours à des analogies frappantes; l'alternance du passé et du présent. Les passages qui présentent la plus forte dramatisation sont ceux écrits au présent, car cette transgression de la temporalité « vise à simuler et à signifier la transcription instantanée. Le journaliste crée ainsi la fiction de sa présence à

¹⁸ Pour connaître la carrière de Tournon, voir Jacques Guilhaumou. *La Langue politique et la révolution française*. Paris: Méridiens/Klinsieck, 1989.

¹⁹ Élysée Loustalot et les « *Révolutions de Paris* », Paris, 1872.

²⁰ Pierre Rétat. *Les Journaux...* p. 230-231.

²¹ Chaim Perelman et Lucie Olbrecht-Tyteca. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Institut de Sociologie, 1970 [1958].

l'événements²² ». Autre trait caractéristique des *Révolutions*: « la mention du moment de la journée, accompagnée souvent du présentatif...²³ ». La chronique des événements de juillet, souvent rédigée à la première personne, prend la forme d'un « récit journalier » détaillé.

Tout porte à croire que, dès la parution du premier numéro, les *Révolutions de Paris* connurent un grand succès. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer le tirage, d'autres facteurs indiquent que le journal occupa une place importante dans la faveur populaire. Pour satisfaire à la demande, plusieurs impressions furent faites du premier numéro, qu'il est possible de distinguer les unes des autres puisque chaque réimpression donnait lieu à de légers changements dans le texte. Également probant, le grand nombre des collections et numéros conservés dans les bibliothèques aujourd'hui, ce qui témoigne de la postérité du journal.

Enfin et plus significativement, il se crée une concurrence autour de la formule et du titre, ce dont les *Révolutions* ne sont pas le seul exemple à l'époque, mais qui est sans contredit le signe de la popularité d'un journal. D'abord, lorsque Tournon quitte le journal, après la publication du no XIII, le 12 octobre 1789, c'est pour fonder sa propre version du journal, arborant le même titre et présentant un contenu et un ton semblables. Tournon s'érige en « inventeur » et « véritable propriétaire » des *Révolutions*, tout en présentant son nouveau journal comme « l'authentique continuation » de celui de Prudhomme. Un véritable combat s'engagera entre le journaliste et son ancien éditeur, qui se terminera par l'octroi d'un jugement de police en faveur du sieur Prudhomme²⁴.

²² Pierre Rétat. « Forme et discours d'une journal révolutionnaire: les *Révolutions de Paris* en 1789 » dans Claude Labrosse et Pierre Rétat. *L'Instrument périodique. La fonction de la presse au 18e*. Lyon: P.U.L., 1985. p. 147.

²³ Ibid.

²⁴ Pour des détails sur la polémique, on consultera les travaux de Pierre Rétat déjà cités, ainsi que l'ouvrage suivant: Tourneux, Maurice. *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la révolution*. Paris: Imprimerie nouvelle, 1890-1913.

Un autre projet de périodique s'inspirant de la formule des *Révolutions de Paris* et dont le titre est étrangement proche est recensé par Rétat dans sa bibliographie: *Révolutions de Paris ou Récit exact de ce qui s'est passé dans la capitale* par De Courtive, paru la première fois le 26 juillet, emprunte au premier non seulement le titre mais aussi la méthode de narration continue. Ces deux incidents permettent de croire à la réussite non seulement populaire, mais aussi financière du journal, puisque les deux journalistes, Tournon et De Courtive, cherchent manifestement à profiter de la renommée du journal. Hugh Gough, dans son ouvrage sur les journaux de la révolution²⁵, estime qu'Élysée Loustallot, qui assumera la rédaction du journal à partir de la mi-octobre de l'année 1789, est le journaliste le mieux payé de son époque. Pour Rétat, l'accueil réservé au journal et la continuité du projet sont inséparables de « la manière dont leurs auteurs ont conçu la prise de parole, l'acte du journaliste au contact de l'événement, l'inscription de sa présence dans la création du texte²⁶ ». La ferveur du récit des journées révolutionnaires, l'alternance entre deux niveaux temporels de narration, les mécanismes d'amplification auraient grandement contribué, selon Rétat, à la réussite du journal.

Le projet de périodicité n'apparaît qu'au cours des rééditions du premier numéro. L'édition d'origine, en plus de ne contenir aucune indication par rapport à la fréquence de parution, n'est pas numérotée. L'idée d'en faire un périodique serait de Prudhomme, d'après le témoignage de Tournon, et se manifeste par un Nota dans la 5e édition du no. 1: « Tous les lundis on donnera les détails exacts de ce qui sera arrivé d'une semaine à l'autre ». La structure du journal se modifiera au fil des livraisons, pour permettre l'intégration de nouvelles rubriques: un compte-rendu des séances de l'Assemblée

²⁵ *The Newspaper Press in the French Revolution*. London: Routledge, 1988.

²⁶ « Forme et discours... » p. 230.

nationale à partir du numéro V, des « Nouvelles des provinces » et des lettres de lecteurs.

Mais le plus important changement formel, selon Pierre Rézat, survient au départ de Tournon, lorsqu'il est remplacé par Élysée Loustallot. Le journal connaîtra alors une importante réorganisation de ses rubriques qui lui confèrera sa forme définitive. Avant d'aborder celle-ci, attardons-nous au personnage de Loustallot, figure mythique du journal, qui incarna aussi le prototype du journaliste-patriote.

Élysée Loustallot

Né vers 1761, à Saint-Jean d'Angely et issu d'une famille dont le chef était syndic de l'ordre des avocats, il avait obtenu une licence en droit à la Faculté de Bordeaux. Il faut cependant frappé d'une suspension de six mois par le conseil de discipline à Bordeaux, « à cause d'un mémoire violent dirigé contre la sénéchaussée de sa ville natale²⁷ » et s'installa à Paris en 1786. Il a à peine 28 ans quand il prend en charge la rédaction des *Révolutions* en octobre 1789. Il poursuivra ce travail jusqu'en septembre 1790.

Il s'engage dans la politique de son temps, notamment pour la liberté de presse: à l'été 1790, plusieurs journalistes crurent leur liberté de presse, nouvellement acquise, menacée par la Cour et en particulier par le Châtelet²⁸. Ce dernier, malgré l'article de la Déclaration, renforçait les mesures de contrôle et de saisie. Desmoulins et Loustallot organisèrent une société des amis de la liberté de la presse, pour coordonner une campagne de défense. Ils recueillirent l'appui de bon nombre de journalistes à Paris et

²⁷ Marcellin Pellet. *Élysée Loustallot et les Révolutions de Paris*. Paris, 1872.

²⁸ À Paris, l'autorité policière et la cour royale responsable du renforcement des lois civiles et criminelles.

dans les provinces, tinrent une première rencontre au Club des Cordeliers, sous la présidence de Danton à la mi-juillet 1790. Ils y firent le serment de combattre les restrictions de la Cour et de présenter une défense « mathématique » de la liberté de presse à l'Assemblée Nationale. Néanmoins, le remplacement du Châtelet et l'introduction d'un nouveau système judiciaire à l'automne 1790 mit fin au débat et au groupe, qui se dissout en octobre²⁹.

Lorsqu'il meurt en septembre 1790 des suites d'une courte maladie, Loustallot devient alors « la première victime légendaire de la contre-révolution: on fait valoir le labeur écrasant auquel il s'était soumis depuis un an; surtout, sa mort intervient au lendemain du massacre de Nancy³⁰ [...] on affirmera bientôt qu'il a été tué par le chagrin³¹ ». C'est l'interprétation qui prévaut au 19e siècle, dans l'*Histoire des journaux et des journalistes de la révolution* que publie Léonard Gallois: « lors de la déplorable affaire de Nancy, Loustallot se prononça si énergiquement contre cette atroce boucherie d'hommes; il vit avec tant de douleurs l'Assemblée Nationale [...] voter des remerciements au général Bouillé, qu'il en tomba malade de chagrin ».

Pellet fait état de quelques oraisons funèbres qui permettent d'apprécier combien Loustallot a contribué à forger la figure du journaliste révolutionnaire, engagé et polémique. « Nul plus que Loustallot n'aimait à s'engager dans la discussion des problèmes de fond » remarque Camille Desmoulins, journaliste contemporain (dont la vie et l'oeuvre ont pourtant mieux traversé le temps, au point de vue de la mémoire

²⁹ Voir Hugh Gough, *op. cit.*

³⁰ Massacre de Nancy: « En août 1790, la garnison de Nancy se soulevait après le refus des officiers d'accorder aux soldats le contrôle des caisses de régiment. Encouragé par un vote de la Constituante du 16 août, condamnant l'insubordination des troupes comme crime de lèse-majesté, le marquis de Bouillé réprima avec une extrême dureté la mutinerie ». (*Histoire et dictionnaire de la Révolution française: 1789-1799* par Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro. Paris: Lafont, 1987.)

³¹ Roger Barny. *L'Éclatement révolutionnaire du rousseauisme*. Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1988. p. 75-99.

historique). Desmoulins admirait Loustallot, car l'homme et son travail correspondaient parfaitement à la figure du journaliste comme « complément indispensable du député et de l'orateur ». La « voix » du journaliste, à l'instar de ces « nouveaux rois », « remplissait non seulement la place publique, mais tout l'empire, mais toutes les nations³² ».

Presqu'un siècle plus tard, Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*³³, le désigne comme celui « que préféra le peuple », comme le « vrai journaliste » et « homme du jour ». Il soutient que Loustallot considérait le journalisme comme « une fonction publique, une sorte de magistrature ». Il ne s'agit pas, bien sûr, de considérer ces appréciations emphatiques comme des notices biographiques fiables, mais plutôt de remarquer comment son époque et même la postérité ont cherché à la consacrer symboliquement comme journaliste et patriote exemplaires.

On peut donc comprendre qu'au moment de nommer le principal rédacteur des *Révolutions de Paris*, de juillet à octobre 1789, Pellet ait commis l'erreur d'en attribuer le texte à Loustallot alors qu'à cette époque, c'est encore Tournon qui est rédacteur. Erreur qui est répétée par Michelet. Le personnage du journaliste a marqué l'imaginaire de son époque- bien plus profondément que Tournon dont le second journal ne connut apparemment qu'un médiocre succès. On reconnaît son engagement pour la liberté, et sa mort témoigne à tous ses contemporains d'un refus du compromis (puisqu'il est mort à la tâche, dit-on). C'est lui qui a le plus intensément incarné la mission des *Révolutions de Paris*. Et bien que Tournon ait posé les bases de la pratique discursive qui caractérisera les *Révolutions*, c'est généralement à Loustallot que l'on attribue l'élaboration du journal en « un grand journal d'opinion qui, d'ailleurs, lui survécut grâce à l'entregent d'un

³² Claude Bonnet. « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins » dans Harvey Chisick, *op. cit.*

³³ annoté par G. Walter. Paris: Gallimard. 1952.

entrepreneur habile [Prudhomme] ³⁴». Enfin, malgré le fait que le journal connaissait déjà un succès considérable avant l'arrivée du journaliste, on observe généralement que les *Révolutions* doivent leur popularité à l'énergie, au talent et à l'« activité harassante » de Loustallot.

Loustallot journaliste

Loustallot cultivera les caractéristiques discursives qui ont créé aux *Révolutions* un journalisme de la présence et du regard: alternance de la temporalité; analogies frappantes; sentences et maximes. L'apostrophe et autres formules de communion avec l'auditoire sont fréquemment exploitées, comme le remarquait encore Pierre Rétat à propos du premier numéro qui mettait « d'emblée en place le mécanisme d'écriture qui fait passer du récit au discours et à l'apostrophe³⁵ ». Le journaliste communique ainsi à son discours la vigueur de son engagement vis-à-vis de l'actualité politique, et sa proximité d'avec ses lecteurs. Cependant, la relève de Tournon par Loustallot inaugure un renouvellement de la formule du journal. Chaque numéro « porte encore en tête *Détails du... au...* mais la division journalière est remplacée par des titres qui désignent les grands moments de l'action, par exemple pour les journées d'octobre [...] ou pour des sujets d'actualité qui donnent lieu à des développements structurés». La succession chronologique est relayée par une organisation thématique, qui suggère une plus grande maîtrise de l'actualité. Sous des titres tels que *Manoeuvres des aristocrates* (no. 22) ou

³⁴ Roger Barny. *op. cit.* p. 75-99.

³⁵ « Forme et discours... » À moins d'indication contraire, les citations de cette section proviennent du même ouvrage.

Des Élections (no. 28), le rédacteur des *Révolutions* tente de décrire des problèmes inhérents à l'activité politique du moment et d'en souligner les implications profondes pour le projet révolutionnaire. Tout en accordant une place importante au récit des événements, le discours des *Révolutions* intègre les éléments d'une analyse de l'action révolutionnaire. Poursuivant la rédaction dans l'esprit qui fit le succès des premières parutions, il y ajoute une volonté de synthèse des activités politiques qui dépasse la chronique.

À l'arrivée de Loustallot, donc, le journal se présente ainsi: chaque numéro débute par une *opinion* politique portant sur les événements de la semaine, parfois suivie d'un développement sur un sujet abordé antérieurement, mais qui a connu des rebondissements. Comme, par exemple, les suites des affaires judiciaires et des procès, tel que le procès de Bezenval. Les rubriques, dont nous avons parlées, les lettres à l'éditeur et leur réponse, puis un compte-rendu détaillé des délibérations de l'Assemblée complètent, dans l'ordre, le numéro. Nous nous intéressons au long commentaire politique qui figure au début de chaque numéro et qui en forme le corps. Sous l'apparente diversité des sujets, il est possible de dégager une praxis discursive et une pensée politique abordables l'une par l'autre, dans un rapport de détermination mutuelle.

Le commentaire se base principalement sur trois types d'événements politiques, soit les délibérations de l'Assemblée, les arrestations et procès, et les mouvements de foule. Chaque moment de la vie politique est exposé avec force détails et dramatisé, comme c'était le cas pour les tout premiers numéros. Son commentaire prend aussi parfois la forme d'une réflexion plus générale sur l'esprit de législation, d'une explication plus théorique de la finance, ou d'une conceptualisation d'un problème inhérent à l'état de révolution, comme l'engouement du peuple pour ses chefs patriotes. Ces

caractéristiques de la pratique correspondent à un certain moment de l'histoire de la révolution: après la fureur de l'été 1789, l'Assemblée tente maintenant d'abolir le système féodal, d'établir un nouveau fonctionnement administratif, elle crée la Déclaration des droits de l'homme comme préambule à la Constitution, puis s'attelle à l'élaboration de cette Constitution. L'effort de synthèse:

répond aussi à une nouvelle gestion du temps: la chronique risque de se dissoudre dans le fait divers; une reprise du temps s'impose, une affirmation théorique des principes de la Révolution, une réflexion plus approfondie au moment où l'Assemblée Nationale vient de voter la loi martiale, élabore les lois sur les municipalités et sur les conditions d'éligibilité. Le journal devient ainsi, plus nettement qu'avant et dans sa formule même, un organe d'opinion politique.

Il s'agit moins de présenter au lecteur les récents développements de la vie politique française que de rappeler certains principes importants pour le progrès de la révolution. Loustallot poursuit simultanément deux objectifs qui convergent vers un but unique: mobiliser le peuple et prévenir des efforts de contre-révolution afin d'accomplir la révolution. La fin proposée exige une analyse fine et rigoureuse de chaque moment de l'actualité politique, afin de diriger les efforts et de prémunir contre les dangers. Et l'interprétation des événements doit engendrer un discours mobilisateur.

Nous avons situé longuement la figure du journaliste dans le paysage révolutionnaire, à partir de l'exemple d'Élysée Loustallot, pour que l'on comprenne bien la situation du locuteur avant d'aborder le texte des *Révolutions*. Le journaliste patriote se voit (et est perçu) comme le porte-parole d'une vérité historique, un « apôtre de la liberté » et, à ce titre, est le mieux placé pour dénoncer les abus du pouvoir. Il est banal de remarquer que cette contestation du pouvoir est surtout dirigé, dans les premiers

temps de la révolution, vers l'aristocratie et le haut clergé, et qu'il prend la forme d'une évocation du fameux « complot aristocratique ». Et pourtant, ce que nous appellerons le *récit du complot aristocratique* est intéressant dans le cadre d'une étude du texte journalistique, d'abord parce qu'il détermine la structure de la narration des événements; ensuite parce qu'il révèle un jeu dans les limites de la définition du terme « aristocrate », lequel est décisif dans l'argumentation révolutionnaire.

Chapitre II- Récit du complot aristocratique

Émeute à Versailles pour le pain

La crise des subsistances

La fin de l'Ancien Régime est jalonnée de ce que plusieurs historiens ont appelé des émeutes pour la subsistance ou émeutes pour le pain. Or, cette agitation du peuple n'est pas vue avec bienveillance de la part des patriotes. Dans un article qui fait partie d'un ouvrage collectif sur les représentations du peuple au 18^e siècle, Michèle Sicault présente la correspondance de Blin de Sainmore, homme de lettre qui vécut de 1733 à 1807, avec la grande duchesse Feodorovna. Cette échange de lettres qui font état du sentiment de Blin à propos du progrès de la révolution, est intéressant à plusieurs égards¹. À propos des émeutes pour le pain, ce qui est particulièrement frappant dans le commentaire de Sicault, c'est qu'elle note chez Blin une trivialisation de la crise des subsistances, laquelle « ne lui [à Blin] paraît être qu'un prétexte » et à laquelle « le gouvernement peut aisément [...] porter remède ». Il attribue la cause des émeutes aux aristocrates: à son avis, mais dans les mots de Sicault, « il est certain que les ennemis

¹ Michèle Sicault et Marc Bouloiseau. « La notion de peuple dans la correspondance de Blin de Sainmore avec la grande-duchesse Feodorovna (1781-1791) » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973.

secrets de la nation distribuent de l'argent pour exciter le peuple à des insurrections pareilles en lui ingérant des motifs qui lui sont utiles, et le peuple peu instruit est assez imbécile pour donner avidement dans tous ces pièges ».

Le 7 janvier 1790, il se produit une de ces manifestations populaires qui scandèrent la deuxième moitié du 18^e siècle. Un attroupement se crée à Versailles, pour forcer la municipalité à accorder une baisse du prix du pain. La mairie, sous la pression populaire, accepte.

Loustallot consacrera alors à cet événement le no. 27 des *Révolutions*, qui couvre la semaine du 9 au 16 janvier 1790. Or, il apparaît très vite que le sujet du développement n'est pas la crise des subsistances, mais bien l'activité aristocratique. La question du pain est éludée au profit d'une exposition du « complot aristocratique ». Ainsi, cette émeute est considérée comme une des manifestations de l'activité séditeuse des aristocrates, ces derniers cherchant à réveiller le mécontentement dans la foule afin de compromettre les chefs révolutionnaires. Dans les faits, pour Loustallot, on aurait répandu intentionnellement le bruit d'une baisse du pain à Paris, ce qui aurait excité les citoyens.

Loustallot est proche de Blin de Sainmore lorsqu'il trivialise la demande de pain. Il la considère dangereuse et contraire à la raison.

La voix du patriotisme et de la raison répandait d'ailleurs parmi les citoyens pauvres qu'il était impossible de réduire dans ce moment le prix des comestibles. Dans les provinces où le pain est habituellement à deux sous la livre, il est dans ce moment à quatre sous et à quatre sous et demi. Il est donc à Paris à aussi bon marché qu'il puisse l'être, respectivement au reste du royaume.

Loustallot invoque, pour rappeler à l'ordre, la patrie et la raison. Plus loin, il appellera cette émeute une « insurrection ». Cet événement est donc perçu comme un mouvement contre-révolutionnaire, contre la patrie et contre la raison. D'ailleurs, Loustallot le mettra en lien avec d'autres « attentats à la liberté », comme le complot de Faveras² dont c'est actuellement le procès. Accéder à la demande du peuple obligerait la nation à des sacrifices qu'elle ne peut consentir sans mettre en péril le progrès de la Révolution. Occupée par l'établissement d'une constitution, l'Assemblée ne peut statuer sur ces détails, d'autant plus qu'elle ne dispose d'aucun argent pour subventionner le pain.

Il est équitable que le pain demeure à un prix que, par ailleurs, Loustallot reconnaît être plus élevé qu'« habituellement ». Mais la révolution n'est pas une situation normale, habituelle. Elle représente justement cet instant d'intense réalisation politique, pour lequel la « patrie » et la « raison » doivent se substituer, dans la conscience des français, à tout autre intérêt ou principe. Dans ce programme, la question du pain doit être subordonnée au combat pour la liberté.

Si les émeutes sont inacceptables lorsqu'elles distraient le peuple de son combat civique, elles deviennent légitimes lorsqu'elles expriment l'attachement du peuple à la liberté. Jacques Guilhaumou a fait l'étude du cadre de légitimation des émeutes pour le pain³, et il se base d'ailleurs sur un passage des *Révolutions*, paru en octobre 1789. Nous

² Affaire Faveras (ou Favras). Tentative manquée d'enlever le roi, dans laquelle plusieurs royalistes furent compromis. Le marquis de Favras avait imaginé, avec l'appui du comte de Provence, un enlèvement du roi vers Metz ou Péronne. La conjuration fut découverte, mais Favras fut le seul condamné à mort. Il fut exécuté en février 1790. (*Histoire et dictionnaire de la Révolution française: 1789-1799* par Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro. Paris: Lafont, 1987.

³ Jacques Guilhaumou. *La Langue politique et la Révolution française*. Paris: Meridiens/Klincksieck, 1989.

rapportons ici l'extrait cité par Guilhaumou, dans lequel Loustallot commente la marche des femmes sur Versailles.

Ces femmes dirent à l'Assemblée et aux gardes du corps qu'elles venaient demander du pain. Dans l'Assemblée, on leur répondit qu'on s'occupait d'un décret qui faciliterait la circulation intérieure des grains et des farines. Sur la place d'armes, on leur dit que si le roi recouvrait toute son autorité, le peuple ne manquerait jamais de pain. Nos françaises qui voulaient du pain, mais non pas au prix de la liberté, ripostèrent par quelques injures à ces insinuations perfides⁴.

Notons l'apparition du possessif « nos » devant « françaises », après qu'elles aient affirmé leur engagement envers la liberté. La priorité suivante: d'abord la liberté, ensuite le pain ayant été établie, l'initiative des françaises est recevable et celles-ci sont incluses dans la collectivité nationale. Ainsi que l'exprime élégamment Guilhaumou, « la mise en relation entre la demande de pain et l'exigence de liberté instaure l'espace légitime où peuvent se déployer les représentations politiques du droit à l'existence ».

Or ce *combat* pour la liberté, devient justement, après les premiers moments de la Révolution, une lutte contre l'exécution d'un complot aristocratique lequel vise à saper le projet révolutionnaire. L'émeute pour la baisse du prix du pain, qui a lieu à Versailles en janvier 1790, et les émeutes du même type, sont perçues comme des émanations à la surface de la vie politique, d'un complot souterrain et omniprésent. L'article de Loustallot sera donc consacré tout naturellement à l'exposition du complot.

L'exorde présente une condamnation générale de l'activité des aristocrates, que nous décomposerons à l'aide d'outils rhétoriques. Car le complot s'actualise à travers

⁴ p. 50.

certaines modalités, exposées par les choix argumentaires de Loustallot. L'activité des aristocrates est fondée sur la dualité des faits: en apparence, l'aristocrate intervient soit pour ses besoins minimaux, qui ne lui seront pas refusés (du moins, dans les premiers temps de la révolution); ou même, en prétextant le bien de la nation. En réalité, il attente à la liberté de la nation, et se rend donc coupable de ce que l'Assemblée désignera bientôt comme des crimes de « lèse-nation ».

Ils [les aristocrates] se persuadent que le peuple français ne voit, dans leurs coupables tentatives contre la liberté publique, que des efforts excusables pour conserver des prérogatives que l'habitude avait converties pour eux en propriétés; et qu'il dédaignera de les punir, comme un taureau vigoureux dédaigne d'écraser les insectes qui le tourmentent⁵.

L'opposition des groupes de syntagmes « coupables tentatives » et « efforts excusables » suggère une double interprétation. La première représentation de l'activité aristocratique correspond à la version patriote, tandis que la seconde évoque la fourberie aristocratique. Les aristocrates tentent d'affaiblir la portée de leurs actions, en minimisant les conséquences des privilèges qui sont traditionnellement leurs. Le verbe « se persuadent » ainsi que l'épithète « excusable » introduisent la possibilité d'une défense. Le passage est donc le premier mouvement d'une antéoccupation, la prolepse, puisque Loustallot y exprime la thèse (défensive) de l'adversaire. Loustallot anticipe une des stratégies de ses adversaires pour justifier leur intervention en politique, soit l'exténuation de l'acte⁶: les activités aristocratiques ont peu de conséquences pour

⁵ *Révolutions de Paris*, no. 27.

⁶ Georges Molinié, dans son *Dictionnaire de rhétorique*. Paris: Lib. générale française. 1992. considère l'exténuation comme ornement du discours à visée argumentative. Nous croyons que, dans ce cas, Loustallot le présente comme une stratégie argumentative.

l'ensemble de la nation. L'analogie suggère une exagération de cette défense, proposant que les aristocrates sont aussi peu menaçants pour le peuple que le sont les mouches pour un taureau. Cette attitude est d'autant plus fourbe qu'elle flatte le peuple, et le reconforte. Cette défense nierait, en somme, l'existence d'un complot aristocratique contre la liberté de la nation.

La condamnation de la proposition du parti aristocrate par Loustallot dépend d'une intégration du couple philosophique apparence/réalité⁷ à l'exposition des faits. L'aristocrate fait jouer les apparences en sa faveur, lesquelles sont contraires à une réalité dont le journaliste se fait le dépositaire. Matrice obligée dans la narration des événements politique, l'opposition apparence/réalité est une structure sous-jacente non seulement au texte de Loustallot, mais aussi, semble-t-il, à celui d'un ensemble de journaux de la même période.

De façon générale, le discours journalistique est parcouru par une thématique du dévoilement, s'opposant au mystère caractéristique de la monarchie absolue. Les événements politiques, les décisions de la couronne, les discours parlementaires sont discutés et intégrés à une rhétorique alliant transparence et légitimité: « L'acte de dire la vérité justifie la substitution du pouvoir patriote à celui des tyrans monarchistes⁸ ».

Le journal est un outil de démythification du gouvernement, s'affirmant lui-même comme un organe impartial, dont le rôle est de transmettre au public les faits concernant le gouvernement de la nation. La mission du journaliste est d'« établir une vérité » pour ensuite la mettre « à la portée de tous les citoyens⁹ ». D'où les titres évocateurs de

⁷ Chaïm Perelman et Lucie Olbrecht-Tyteca. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Institut de sociologie. 1970 [1958]. p. 567 et suiv.

⁸ Roselyne Koren. « Violence verbale et argumentation dans la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire » dans Harvey Chisick, dir. *The Press in the French Revolution*, dans *Studies-on-Voltaire-and-the-18th-Century*. Oxford. Voltaire Foundation at the Taylor Institution, no. 287, 1991. pp. 71-82.

⁹ *Révolutions de Paris*. no. 25.

certaines journaux paraissant pour la première fois en 1789: *Le Démonciateur*, *Le Démonciateur national*, *Le rideau levé ou les choses telles qu'elles sont*¹⁰. Le journaliste de l'*Apocalypse monacale* énonce ainsi la mission entreprise pour le bienfait de ses lecteurs: « Animé par la vérité, ne saurais-je porter son flambeau jusque dans ces repaires ténébreux, dans ces antres antiques où l'ambition et l'hypocrisie se jurèrent une union éternelle ¹¹».

La vraisemblance de la narration (des événements) est proportionnelle à la crédibilité du journaliste-patriote lequel est d'emblée perçu comme émissaire de la vérité. Or, cette confiance elle-même dépend d'éléments psychosociaux, comme l'habitude du mystère de la chose publique, mais aussi, nous croyons, d'éléments discursifs et interdiscursifs. Le discours journalistique reprend et intègre, au récit des événements politiques, certains postulats philosophiques, issus des Lumières, certains croyances plus ou moins folkloriques. À ce titre, le récit du complot aristocratique évoque le « complot de famine », obsession qui occupe la paysannerie au 18e siècle. En effet, les ruraux pauvres ont souffert, pendant toute la deuxième moitié du 18e siècle, des fréquentes pénuries de grains. Mais plutôt que d'attribuer cette rareté aux conditions climatiques, par exemple, la croyance populaire l'impute à un jeu de pouvoir. On répand, à tort ou à raison, que les marchands bloquent la circulation du grain afin de spéculer et qu'ainsi ce sont les commerçants les responsables de la misère. Sous le règne de Louis XV, on prétendait que le roi était responsable d'un complot de famine, dont le but était de soumettre le peuple en empêchant la circulation des grains et en maintenant le prix fort. L'idée de complot est déjà bien ancrée dans le folklore. Mais elle est liée à la pénurie de grains. Le travail de Loustallot sera de renverser le raisonnement à propos du complot,

¹⁰ Pierre Réat. *Les Journaux de 1789. Bibliographie critique*. Paris: CNRS. 1988.

¹¹ *Ibid.*

en montrant que c'est au contraire en proposant du pain, que les aristocrates complotent contre la nation.

Le discours de Loustallot s'élabore donc à partir d'éléments qui font déjà consensus parmi ses lecteurs, car ils appartiennent à la culture politique, c'est-à-dire, « l'ensemble des discours ou pratiques symboliques par lesquels on énonce [des] revendications ¹² ». Ainsi, et nous nous attarderons plus longuement sur cet exemple, l'opposition apparence/réalité est renforcée par la définition stéréotypée de l'aristocrate, à laquelle différentes sources contribuent.

L'aristocrate

L'aristocrate est celui qui profite du système féodal et seigneurial. Les grandes richesses appartiennent à des familles aristocrates. Mais ce qui distingue l'aristocrate de l'ensemble des sujets, mise à part la richesse¹³, c'est l'adhésion à un *monde*, à ce que nous pourrions appeler un système de conventions sociales. Nous croyons voir une évocation de ce monde « poli jusqu'au raffinement, où il ne s'agit pas d'instruire, d'étonner, d'émouvoir, mais de flatter, de plaire et de séduire¹⁴ », dans le théâtre de Marivaux. Écrite dix ans plus tôt, *La Double inconstance* représente avec dérision le protocole de la cour, dont la vacuité est accentuée par la présence d'un homme naïf mais honnête.

¹² Keith Michael Baker. *Au tribunal de l'opinion*. Paris: Payot. 1990. p. 14.

¹³ À la veille de la révolution, il y a aussi de riches bourgeois, de gros propriétaires paysans. Mais il n'appartiennent pas au « monde ».

¹⁴ Marmontel. Cité dans *Littératures, textes et documents*. Henri Mitterand, dir. Paris: Nathan. 1987. p. 64.

Dans cette pièce, Arlequin, un homme du village, est conduit au château et s'aperçoit qu'il est partout talonné par une foule de suivants, pendant qu'il marche dans les couloirs du château. Il fait part de sa surprise à l'officier du palais qui l'accompagne, et celui-ci lui explique que c'est ainsi que les hommes de valeur sont honorés. Remarquant que l'officier n'est pas, pour sa part, l'objet de cet honneur et déduisant qu'il n'est pas honnête, Arlequin le chasse. Trivelin, revient pour expliquer à son maître sa méprise en ces termes:

Quand je vous dis que nous ne méritons pas d'avoir des gens à notre suite, ce n'est pas que nous manquions d'honneur, c'est qu'il n'y a que les personnes considérables, les seigneurs, les gens riches, qu'on honore de cette manière-là. S'il suffisait d'être honnête homme, moi, qui vous parle, j'aurais après moi un armée de valets¹⁵.

Il s'en suit une discussion entre Trivelin et Arlequin, qui révèle l'existence de deux modes d'appréciation de la valeur. Car Arlequin, à la façon de l'ingénu, oppose au monde dans lequel il se trouve, un autre monde. Il le fait en distinguant, à son tour, la richesse et l'honnêteté et en jouant sur les termes « honoré » et « honorable ».

Je vois bien à présent que c'est qu'on fait ici tout l'honneur aux gens considérables, riches; et à celui qui n'est qu'honnête homme, rien. [...] Sur ce pied-là, ce n'est pas grand chose d'être honoré, puisque cela ne signifie pas que l'on soit honorable¹⁶.

La méprise d'Arlequin permet la confrontation entre deux conceptions de la valeur. Dans la première, qui est celle de la cour, la richesse et le rang déterminent la

¹⁵ Marivaux. *La Double inconstance dans Théâtre*. Paris: Nelson. 1935 p.179-180

¹⁶ *Ibid.*

valeur des hommes; dans la seconde, celle des *paysans*, c'est l'honnêteté, la loyauté, la probité. Arlequin, homme simple, n'a d'abord perçu qu'une seule des définitions possibles de la valeur, et c'est donc celle-là qui apparaît comme la plus authentique, la plus naturelle¹⁷. Le second code, celui de la cour, est une ritualisation des honneurs qui pervertit la notion de mérite. Arlequin intervient pour rappeler l'authentique caution de l'honneur, la seule qui soit perceptible à l'homme simple et donc à l'ensemble des hommes, c'est-à-dire l'honnêteté. Cette qualité serait donc le critère universel de la valeur. À l'opposé, le rituel aristocratique est une singerie, un travestissement du rapport entre honneur et valeur.

L'aristocrate est d'autant plus habile à tromper le peuple, qu'il est issu d'un monde caractérisé par la ruse, le travestissement et l'artifice. Il est lui-même fourbe et maître des apparences. C'est cette représentation de l'aristocrate qui fonde la thèse du complot aristocratique, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les agissements des aristocrates seraient déterminées par un plan.

Notons que la représentation de l'« aristocrate » est fixe, c'est-à-dire qu'elle ne bénéficie par de multiples définitions que l'on pourrait opposer les unes aux autres (comme c'est le cas pour peuple), mais qu'au contraire, les paraphrases ou qualifications qui le définissent évoquent toujours plus ou moins les mêmes caractéristiques.

Ainsi, chez Camille Desmoulins, l'aristocrate est un être fourbe et traître.

les gens mal intentionnés, les aristocrates, qui, déguisant leurs dessins pervers sous le masque du patriotisme, pouvaient égarer le peuple et tourner son zèle même contre la patrie¹⁸.

¹⁷ Nous reviendrons plus tard sur le rôle de la figure du *paysan* dans la rhétorique révolutionnaire.

¹⁸ *Révolutions de France et de Brabant*. dans *Oeuvres*. vol. II. p. 366.

La représentation idéologique de l'aristocrate n'a plus rien à voir avec sa définition stricte étymologique. Si l'on désigne par le terme « aristocrate » quiconque se distingue par son attachement aux privilèges, et qui, de surcroît, tente d'arriver à ses fins par la fourberie, il se produit une perversion du sens premier qui entend, par « aristocratie », une forme particulière de gouvernement. Cet « abus de mot » est dénoncé par les contemporains de la révolution comme un fait de celle-ci. On s'inquiète, et particulièrement les monarchistes, de l'effet produit par ce mot devenu extrêmement populaire. Ainsi que le relève Jacques Guilhaumou, « un consensus semble se dégager [parmi les monarchistes] autour de l'idée d'une utilisation massive et totalement anarchique des mots aristocrates/aristocratie dès les débuts de la révolution française¹⁹ ».

Il s'engagera un débat, entre patriotes et royalistes et après 1790, à propos de l'acceptation du terme « aristocrate ». Pour Jacques Guilhaumou, ce débat met en scène les préoccupations de l'un et de l'autre camp à propos du langage politique. Alors que les patriotes définissent l'aristocrate « par son attachement aux abus passés et présents », les royalistes cherchent à lui restituer son sens étymologique. La connotation péjorative du mot est reconnue de tous et n'est pas insignifiante.

Loustalot est conscient de la dérive terminologique que subit le mot « aristocrate ». Ainsi, lorsque les représentants aristocrates à l'Assemblée prendront le nom d'« impartiaux », il écrira, dans les *Révolutions*:

Le nom des partis est moins indifférent qu'on ne pense dans une révolution; le mot d'aristocrate a été, dès le commencement de la nôtre, un cri de ralliement contre les ennemis de la patrie et de la liberté²⁰.

¹⁹ *op. cit.* p. 53

²⁰ *Révolutions de Paris*, no. 28.

Cette souplesse terminologique permet aux patriotes d'imprimer une direction à la fureur populaire. L'ennemi est désigné par ce nom qui ne changera pas. Remarquons que cet usage du mot peuple est rigide sans être strict. L'aristocrate est l'adversaire, et en tant que tel, il bénéficie d'une représentation immuable, rigide, inadaptable. Il est condamné, à plus ou moins long terme, à être dépassé²¹. L'aristocrate est incapable, dans la rhétorique révolutionnaire, de s'amender et d'appuyer la révolution - révolution qui, notons-le en passant pour y revenir un peu plus tard, s'inscrit dans l'évolution naturelle de l'humanité- ou alors il n'est plus appelé « aristocrate ».

Mais puisqu'il désigne, et désignera de plus en plus, moins une catégorie sociale qu'une position politique, pratiquement n'importe qui est susceptible d'être un aristocrate. Celui qui néglige le bien public pour ses intérêts personnels, est nécessairement aristocrate. L'absence de vertu politique serait donc le véritable ennemi de la révolution, laquelle peut se manifester à travers des actions séditeuses, comme par la tiédeur face au combat révolutionnaire.

L'élargissement du cadre de détermination du terme « aristocrate » est donc une des bases discursives du récit du complot aristocratique. D'abord parce que le complot étant fomenté par un ennemi aussi polymorphe que l'« aristocrate », sa menace se renouvelle constamment. Le récit du complot s'auto-génère, en quelque sorte, à partir de l'adaptabilité de la figure de l'aristocrate aux circonstances politiques.

Ensuite parce que, paradoxalement, le qualificatif « aristocratique » perdra de l'importance au profit du syntagme « complot », au fur et à mesure de la dissolution de la définition d'« aristocrate ». L'histoire de la révolution française montre bien que, plus on

²¹ Voir chez Chaïm Perelman, *op. cit.*, au chapitre II, l'article 35. *Usages argumentatifs et plasticité des notions*. Nous appliquons ici à la représentation de l'adversaire ce que les auteurs remarquent par

avance vers la terreur, plus le complot est perçu comme une menace de l'intérieur. En tant que figure de l'extérieur, l'« aristocrate » se confond avec le « modéré » qui, lui, est à l'intérieur. Le récit du complot se renouvelle donc, avec l'évolution de la situation: les personnages en jeu ne sont pas les mêmes, mais la cohérence et la vraisemblance du récit sont renforcées.

rapport à l'exposition des thèses de l'adversaire.

Chapitre III- Récit du paradoxe historique du despotisme.

La violence.

Pendant tout le 18^e siècle, et par de fréquents soulèvements, le peuple se révèle comme une force potentielle de changement politique. Dans l'exemple que nous avons vu au chapitre précédent, à propos d'un soulèvement pour la baisse du prix du pain en janvier 1790, il n'est pas étonnant que Versailles, dans un premier temps, se soit rendue aux exigences de la foule. Cette foule avait alors un véritable pouvoir de persuasion. Loustallot en est d'autant plus inquiet, qu'il voit bien que Versailles a cédé, non par raison, mais par peur de la foule.

La vigueur de la révolte populaire est un élément essentiel au progrès de la révolution. C'est ce pouvoir de la masse que les révolutionnaires tenteront de maîtriser et d'utiliser, afin de favoriser l'avènement d'une nouvelle vie politique. L'effervescence du peuple doit hâter le progrès de la révolution, mais c'est également une force éminemment destructrice. Les patriotes sont donc prudents devant l'enthousiasme populaire. Afin d'empêcher de nouvelles émeutes pour la baisse du prix du pain, Loustallot tente de prouver qu'il ne s'agit pas là d'une demande légitime, à ce moment-ci de la révolution, mais plutôt d'un outrage organisé par les aristocrates. Le complot aristocratique sert

donc à réorienter la fureur du peuple, à rappeler à sa juste colère les vrais ennemis de la révolution.

Mais même lorsque l'agitation populaire est motivée par une juste indignation, la tournure sanglante que prennent la plupart des soulèvements inspire la crainte des patriotes. Les activités de tel ou tel aristocrate donnent lieu à des massacres sur la place publique, comme, par exemple, les meurtres de Bertier et Foulon, le 22 juillet 1789: Bertier de Sauvigny, fils et successeur de l'intendant de Paris était responsable du ravitaillement des troupes postées autour de Paris par le roi. Il est massacré sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris « et ses restes mutilés sont exhibés dans les rues ¹ ». Joseph-François Foulon, quant à lui, avait été nommé contrôleur des finances le 12 juillet, en remplacement de Necker. Les Parisiens croyaient que l'intendance de l'armée qui encerclait Paris lui avait été confiée. Il est arrêté par des paysans, on le maltraite, on le pend à un réverbère, puis on le décapite et on promène sa tête dans la ville. La foule se rend elle-même justice, fréquemment et très violemment.

Les patriotes devront admettre la dérive de l'enthousiasme populaire vers la violence. Le problème est évident: si la révolte du peuple est une condition nécessaire à la révolution, les excès que cette effervescence provoque peuvent transformer un peuple généralement doux et humain en masse barbare. Il risque alors de se laisser entraîner, dans leur fureur, parce quelque fomenteur de sédition et compromettre la révolution.

Il est donc naturel, pour certains observateurs, d'exprimer de l'inquiétude voire du mépris face à ces soulèvements. Michèle Sicault montre comment Blin de Sainmore², qui assista avec enthousiasme aux premiers moments de la révolution, est dérouteré par la

¹ *Histoire et dictionnaire de la Révolution française: 1789-1799*. Jean Tulard, Jean-François Favard, Alfred Fierro. Paris: Lafont, 1987.

² Michèle Sicault et Marc Bouloiseau. « La notion de peuple dans la correspondance de Blin de Sainmore avec la grande-duchesse Feodorovna (1781-1791) » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973. Voir le chapitre précédent.

« furie du peuple ». Dans les lettres qu'il adresse à la grande-duchesse Feodorovna de 1787 à 1791, il se prononce sur les activités violentes du peuple, et notamment sur les meurtres de Bertier et de Foulon:

Je suis fâché que le peuple qui est naturellement si doux et bon ait oublié un moment son caractère et qu'il ait gâché cette heureuse révolution par des expéditions aussi sanguinaires et aussi arbitraires.

Plutôt que de faciliter le progrès de la révolution, le peuple la compromet par des actions aussi violentes qu'injustifiées.

Si Loustallot ne peut s'associer aux mouvements violents du peuple, leur condamnation est aussi problématique. Car, tout comme il avait pris soin, dans le cas des demandes de pain, de ménager l'enthousiasme du peuple, il doit prendre garde de préserver une certaine forme de révolte populaire. Il est nécessaire de cultiver l'enthousiasme du peuple, car la passion, lorsqu'elle est bien dirigée, est profitable à la nation. N'oublions pas que d'après Loustallot, c'est la conscience de l'injustice qui a engendré la révolution: « il est donc incontestable que c'est l'excès de nos maux qui nous a donné le courage d'y apporter remède. Il ne faudra jamais que laisser la patience des opprimés³ ».

Mais il revient aux patriotes d'inventer un discours par lequel l'enthousiasme est interprété et orienté vers le progrès de la révolution. Il y aura donc un partage, ou une catégorisation des manifestations violentes, certaines étant valorisées alors que d'autres sont rejetées. Or, ce tri des soulèvements violents dépend, encore une fois, de l'évocation d'un récit justificateur. Proche du récit du complot aristocratique, le récit du « paradoxe

³ *Révolutions de Paris*, no. 26.

historique du despotisme⁴ » est cependant plus large, car il intègre la révolution de France à une histoire continue des révolutions de l'humanité. Il ne s'agit alors plus d'un complot, mais d'une défaillance de l'histoire, grâce à laquelle le despotisme aurait réussi à s'imposer en dépit du droit naturel.

Le paradoxe historique du despotisme

Loustalot élabore la philosophie historique qui justifie la révolution et explique son rapport avec le despotisme dans un encart inséré exceptionnellement aux *Révolutions* du 30 janvier 1790. L'*Introduction à la révolution* doit servir de préambule (a posteriori) au journal et doit le motiver. Ce texte, qui était déjà annoncé dans le no. 10 du journal (en septembre 1789), se veut aussi une « clef de la révolution de 1789 », tel que l'annonce le sous-titre, en page intérieure. En fait, ces quelque 70 pages évoquées par Pierre Rétat comme un effort de récupération de la pré-révolution⁵, permettront à Loustalot d'inscrire la rupture révolutionnaire comme nécessité historique.

Le despotisme

Loustalot entreprend d'abord d'expliquer le despotisme, car despotisme et révolution entretiennent un rapport essentiel. Pour ce faire, il reprend un raisonnement typique, celui du despotisme comme « paradoxe historique » par rapport à la théorie du

⁴ nous adaptons cette formule à partir des remarques de Christian Palierse dans « La révolution de droit naturel dans les *Révolutions de Paris* » dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1991: 281-298.

⁵ Pierre Rétat. « Forme et discours d'un journal révolutionnaire: *Les Révolutions de Paris* en 1789 » dans Claude Labrosse et Pierre Rétat. *L'Instrument périodique* Lyon: PUL, 1985.

droit naturel⁶: en supposant, par une méthode « hypothético-déductive ⁷ » qu'il est possible de remonter des effets aux causes, Loustallot attribue les maux du présent à un premier abus historique, qui renversa la justice et permit à un homme de s'emparer de l'autorité. L'« usurpation » du pouvoir mit fin à l'égalité naturelle entre les hommes. Le despotisme, vice de la puissance, s'est d'abord établi en profitant de « l'excès de la confiance » du peuple ou par l'abus d'autorité. La confiance excessive et l'usurpation du pouvoir auraient été, quant à eux, favorisés par l'appropriation de l'autorité religieuse à des fins de pouvoir.

C'est parce qu'on a fait descendre du ciel le despotisme, et qu'on lui a donné une sanction divine, qu'il s'est si puissamment établi. Il y a longtemps que les droits de l'homme seraient réhabilités, sans l'épais tissu dont les prêtres de tous les Dieux ont voilé la raison⁸

La religion, parce qu'elle est déviée de son « rôle social fondamental ⁹ » de gardienne de la moralité, devient instrument de la tyrannie. Elle permet d'entretenir une contradiction historique fondamentale, soit celle du primat de l'autorité arbitraire partielle sur la liberté naturelle. Ce récit de la chute présente les « droits de l'homme » comme une vérité historique, à l'origine de l'homme, mais à laquelle vient faire obstacle l'autorité illégitime d'un seul homme, le despote. Celui-ci s'approprie la connaissance

⁶ Droit naturel: « Droit résultant de la nature des hommes et de leurs rapports, indépendamment de toute convention ou législation ». André Lalande. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris: s.n., 1951.

⁷ Terminologie empruntée à Jacques Roger (qui l'applique cependant à l'œuvre de Rousseau) voir Jacques Roger « Introduction » dans Jean-Jacques Rousseau. *Discours sur les sciences et les arts*. Paris: Garnier/Flammarion, 1971.

⁸ *Introduction à la Révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris*. À moins d'indication contraire, les citations qui suivent proviennent du même ouvrage.

⁹ Christian Palierse. *op. cit.* p. 360.

(notamment, la connaissance religieuse puisque le roi est de pouvoir divin), et en rend le peuple dupe.

Le raisonnement de Loustallot sur le despotisme s'appuie sur une certitude ou vérité rhétorique: l'évidence de l'égalité naturelle. Cette évidence interdit, dans le discours de Loustallot, l'autorité partielle d'un homme sur tous les autres, et le paradoxe naît de la contradiction entre les conditions réelles de la vie politique française, et cette évidence. Il n'est pas possible que l'histoire ait permis l'établissement du despotisme au détriment de l'égalité. L'égalité est question de dignité humaine. À ce propos, Loustallot reprend des idées qui sont entre autres présentes chez l'abbé de Mably, et dont nous utiliserons les textes comme miroir de celui de Loustallot.

En 1776, cet écrivain politique, opposé aux physiocrates et célèbre pour ses *Observations sur l'histoire de France*, l'abbé Gabriel Bonnot de Mably, fait publier ses idées au sujet « De la législation ou principes des lois ». L'ensemble de ses écrits, dont l'étude fut souvent négligée au profit de l'oeuvre des grands auteurs philosophes comme Rousseau, est pourtant senti, maintenant, comme ayant forgé la pensée des révolutionnaires. Il est d'ailleurs un bon représentant de cette explication du despotisme à partir d'une faute originelle.

Dans cet ouvrage, Mably explique comment l'autorité d'un homme sur les autres hommes n'a pu être voulu par la nature, puisqu'elle contrevient à la justice. Pour lui, la justice dépend de l'égalité et toute partialité, c'est-à-dire l'acte par lequel on favorise un groupe par rapport à un autre, contredit le droit naturel.

La nature en avait fait une loi à nos premiers pères, et elle avait déclaré ses intentions d'une manière si claire, qu'il était impossible de les ignorer. En effet, qui peut nier qu'en sortant de ses mains, nous ne nous soyons trouvés dans la plus parfaite

égalité? N'a-t-elle pas donné à tous les hommes les mêmes organes, les mêmes besoins, la même raison? les biens qu'elle avait répandus sur la terre ne leur appartiennent-ils pas en commun?¹⁰

L'autorité que s'arrogue un homme ou un groupe d'hommes sur l'ensemble de la société, le pouvoir qui leur revient de ce fait et le profit qu'ils en retirent pour eux-mêmes, sont des violations directes des prescriptions de la nature. À moins, bien entendu, que les hommes n'aient consenti leur soumission à « un contrat fait ou supposé entre eux et celui à qui ils ont déferé l'autorité¹¹ ». Mais alors, l'exercice du pouvoir par un particulier respecte « le principe de toute souveraineté » qui « réside essentiellement dans la nation ». C'est ce qu'énonce le deuxième article de la Déclaration des droits de 1789, tel que reprise par Loustallot dans le no. 25 des *Révolutions* et qui se poursuit ainsi: « nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ».

C'est lorsque le pouvoir bafoue la liberté naturelle en instituant de profondes inégalités dans une société qu'il devient criminel. Car, à l'origine de toute injustice, il y a « l'oubli de cette importante vérité » qu'est le principe d'égalité. Oubli « qui a d'abord fait perdre de vue à nos pères l'objet pour lequel ils avaient renoncé à leur indépendance » en acceptant de s'unir en société. Oubli qui a permis à des particuliers de s'enorgueillir d'une situation privilégiée et d'en abuser. Oubli qui a avili les membres moins fortunés de la société et leur a fait envier le sort des premiers. Oubli qui contrevient donc au bonheur des hommes en société et qui a provoqué ce premier incident:

¹⁰ Abbé de Mably. « De la législation ou principe des lois » dans *Sur la théorie du pouvoir politique*. Paris: Ed. sociales, 1975. À moins d'indication contraire, les citations qui suivent proviennent du même ouvrage.

¹¹ Article « autorité politique » de l'*Encyclopédie. Textes choisis*. Paris: Ed. sociales, 1962.

Les hommes les plus intelligents ne songèrent pas que la nature ne leur avait donné ce génie supérieur que pour suppléer à l'incapacité des autres, et les conduire, de même qu'un père dirige et conduit son enfant dont la raison n'est pas encore développée: on trouva plus commode et plus avantageux d'en faire des dupes [...] Cette première injustice fut la source de tous nos maux.

Nous voyons pourtant apparaître ici un premier élément de différenciation entre les hommes. Quelques-uns sont plus intelligents, et donc il leur revient de « conduire », tel que le ferait un « père », le reste de l'humanité vers son bonheur. La première injustice est une faute *pédagogique*, la même que celle évoquée par Lorinet lorsqu'il répond par la négative à la question de l'Académie berlinoise¹². Le peuple ne doit pas être berné, mais doit plutôt être éduqué. Mais surtout, la faute originelle au despotisme est la constitution en droit de privilèges dûs à la naissance et non à la valeur. Cette inégalité instituée a permis à l'ambition de progresser.

Si j'ai tant de respect et d'admiration pour les titres, les décorations et les honneurs, il sera bien difficile que je sois content de mon état; et ne me permettrai-je par cent petites libertés pour en sortir? Me voilà donc livré à l'ambition.

Par ambition, l'homme consacre sa vie à des fins futiles et à l'acquisition de biens superflus. Entre eux, les hommes se méprisent. L'inégalité des fortunes et des titres permet aux « grands » d'humilier les petites, et cette situation provoque la dégénérescence de tous les hommes. Il faudrait voir, mais ce n'est pas notre propos ici, combien cette condamnation de l'ambition doit à la culture chrétienne catholique dont

¹² « Est-il utile au peuple de le tromper... » Voir l'introduction de ce mémoire.

l'abbé est issu. Ce n'est sans doute pas par hasard que le récit du despotisme se confond avec un récit de la chute aux origines de l'humanité. Cette idée de la chute, et de l'inexorable suite des événements vers une déchéance de plus en plus institutionnalisée est la trame de tout le récit.

Loustalot reprend cette trame, et cette idée d'une institution progressive du droit des despotes à partir d'une première inégalité. Selon lui, à partir du moment où le prince se croit au-dessus de la loi à laquelle tous sont soumis, c'est-à-dire dès l'instant où il se soustrait à la loi naturelle et à l'égalité naturelle, le despotisme peut germer. Loustalot emploie l'argument de direction, lui-même soutenu par le lieu de consécution¹³ pour expliquer comment la première faute a fatalement mené à l'arbitraire.

Pour protéger les premiers excès, il en a fallu d'autres; la multiplicité et l'impunité des crimes du despotisme ont fait le droit des despotes. Ainsi est-on graduellement parvenu à l'infini de l'arbitraire, et à prendre pour les principes de l'autorité les usurpations du despotisme¹⁴.

Ce qui est évoqué, sous le terme despotisme, c'est l'acception des seuls critères de la naissance et du rang comme principes de distinction sociale. Notons que le terme « despotisme » est fort et qu'il représente une exagération idéologique, puisque dans les faits « l'insolence des grands, l'arbitraire royal, le despotisme ecclésiastique étaient déjà des anachronismes¹⁵ ». Mais si, en s'inspirant des thèses de Keith Baker et d'autres chercheurs contemporains sur la Révolution française, nous nous intéressons au problème de la représentation en politique, le despotisme du gouvernement français peut

¹³ Lieu de consécution: « un fait en entraîne nécessairement un autre ». Chaim Perelman et Lucie Olbrecht-Tyteca. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Institut de Sociologie. 1970 [1958].

¹⁴ *Introduction à la Révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris*. À moins d'indication contraire, les citations qui suivent proviennent du même ouvrage.

¹⁵ Donald Sutherland. *Révolution et contre-révolution en France: 1789-1815*. Paris: Seuil. 1991 [1985].

être interprété comme l'absence d'existence politique en-dehors du roi et des ministres du roi. Historiquement, le mode de représentation politique n'a pas suivi une évolution de la situation économique dans laquelle les bourgeois, certains nobles et les riches paysans occupent une place importante. Ces derniers ne possèdent pas de reconnaissance politique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas le droit de participer au processus législatif. Et cet écart entre contribution économique et participation politique est perçu comme despotisme.

L'enchaînement des événements liés à l'usurpation des grands, rendit le peuple esclave du prince devenu despote, et soumit l'humanité à une série de crises qui ne sont autre chose que la résistance du despotisme devant la justice qui veut reprendre son droit: « l'histoire des révolutions humaines est le récit des usurpations du pouvoir, des réclamations de la raison et des vengeances de la force ». La révolution constitue donc à la fois un soubresaut de la justice et l'espoir d'une rupture définitive avec le despotisme. Ce qui fait dire à Christian Palierse, dans son article consacré à la théorie du droit naturel dans les *Révolutions de Paris*¹⁶, que pour Loustallot, la révolution « est le renversement inéluctable, l'épilogue d'un phénomène historique jusqu'alors perpétuel, le développement du despotisme ».

La révolution est l'instant historique et le moyen d'obtention par le peuple de l'exercice du pouvoir législatif, grâce au soulèvement de la masse, qui inaugure ainsi une nouvelle vie politique en France. Le changement est décrit par les contemporains, non comme une transition de régime, mais bien comme une rupture dans l'histoire. Cette histoire, c'est celle de l'humanité. La révolution de 1789 est donc recontextualisée à l'intérieur d'un cadre universel ce qui lui confère un caractère transhistorique. Elle n'est

¹⁶ *Op. cit.*

pas seulement un événement de l'histoire de France, mais un épisode déterminant dans l'histoire de l'humanité. Dans cette perspective, on compare la France à Rome et à Athènes, à leur apogée, car, dans l'histoire de l'humanité, ce sont les exemples les plus susceptibles d'inspirer la France. Ce récit du paradoxe historique du despotisme permet aux patriotes de se réapproprier l'histoire classique pour l'intégrer à une mythologie de la nation. Mais il permet aussi de rejeter la responsabilité de la violence sur les adversaires de la liberté. La violence révolutionnaire est proportionnelle à la violence morale de l'usurpateur. Elle est le « mal nécessaire » à la déstabilisation du despotisme. Elle représente la conscience de l'affront, chez un peuple qui a déjà retrouvé un peu de sa dignité.

C'est ici que nous voyons apparaître des représentations positives de l'enthousiasme devenu violence. Loustallot s'exclame, dans le no. 22 des *Révolutions*, à propos d'un libelle contre-révolutionnaire qui condamne l'attentat à la reine et la fureur du peuple:

Français, ce n'est point en redevenant esclaves que vous devez faire oublier à votre digne monarque ces moments douloureux; ce sera en devenant libres, en faisant refleurir, par le secours de la liberté, cet empire affaibli, dégradé, avili par ses ministres et sa cour.

Loustallot met en garde contre un relâchement de l'enthousiasme, contre un affaïssement de la révolte populaire. De plus, ce passage retourne l'accusation en suggérant que ce sont plutôt les ministres corrompus qui ont outragé le roi. À la question: quels sont les vrais coupables de l'abîme de la monarchie? Loustallot répond: la

cour, et présente la violence de la révolution comme une condition inévitable au rétablissement du droit.

La violence est aussi perçue comme une voie nécessaire de la régénération. Pour Marat, elle est le moyen de purger la nation de ses traîtres et des derniers suppôts de l'Ancien Régime. Encore une fois, le complot est invoqué.

Les noirs complots de nos ennemis vont former un orage affreux; déjà il gronde sur nos têtes. Ô mes concitoyens! redoublez de vigilance, soyez sur vos gardes et, si quelque événement imprévu amène une nouvelle insurrection générale, profitez enfin de la conjoncture pour expulser de l'Assemblée les nobles et les prélats (...) Purgez-la ensuite de tous les plébéiens ineptes et corrompus. Purgez de même la municipalité¹⁷

Le peuple qui est représenté dans le récit du paradoxe, est un peuple qui se soulève pour le rétablissement de la justice. Et il ne doit rien épargner pour y parvenir. Pour Marat, l'effervescence est l'occasion d'une prise en charge de la situation politique. Elle est donc bénéfique si on sait en tirer profit. La violence serait alors une garantie de la vigueur de la révolution.

La violence est parfois légitime pour Loustallot, lorsqu'elle vise à défendre la nation contre les attentats despotiques. Les exécutions sont acceptées dans la mesure où elles donnent l'exemple: « Livrons les conjurés et les séditieux au supplice, afin d'effrayer ceux qui déjà se préparent à prendre leur place, à suivre leurs exemples¹⁸ ». Elles assurent aussi de la préséance de la loi: « si le bonheur de l'état dépend de l'inviolabilité de la loi, il faut donc punir irrémisiblement toute infraction ». On voit déjà

¹⁷ *L'Ami du peuple*. no. 81. (29 décembre 1789).

¹⁸ *Révolutions de Paris*. no. 30.

la rigueur à laquelle conduit la primauté du droit. La loi vient remplacer le droit du despote, dans l'histoire, et sa coupure est absolue.

Cette idée de l'absolu de la coupure révolutionnaire est fondatrice de la rhétorique révolutionnaire. La révolution doit instaurer un nouveau temps, inaugurer une nouvelle histoire et la violence révolutionnaire est légitime en ce qu'elle opère cette rupture. La purge et l'irrémissibilité de la punition visent à empêcher toute persistance d'un ancien règne, un règne de l'injustice, à travers les personnages qui l'ont institué.

Punissons une fois pour n'avoir pas à punir toujours. Épargnons à la France trente ans de troubles, en sachant mettre à profit les troubles du moment¹⁹.

L'actualisation de la rupture révolutionnaire par la violence doit corriger l'histoire, une fois pour toutes. Il faut donc noter que cette *bonne* violence, cette *juste* violence, ne doit faire couler le sang qu'une fois et rétablir d'un coup la justice. La rhétorique révolutionnaire, à partir de la violence, réduit bel et bien la révolution à un moment décisif et fini. La violence est un gage pour l'avenir et est rachetée comme prélude au rétablissement de la justice.

Mais elle doit être générale et non particulière. Les attentats violents contre quelques aristocrates sont une perversion du principe de « surveillance inquiète » qu'exaltait Rousseau, et qui se retrouve ici, chez Loustallot et Marat, au service d'une veille du complot. Le despotisme est un fléau politique contre lequel il faut être constamment armé. Il faut donc empêcher que la révolte du peuple ne s'investisse entièrement dans la vengeance ou dans l'agitation sanguinaire qui « souillerait notre glorieuse révolution » et qui provoquerait une dispersion de l'enthousiasme. Ainsi, la

¹⁹ *Révolutions de Paris*. no. 30.

vengeance du peuple sur quelques aristocrates ne participe pas au rachat de la violence. Ce type d'actions violentes provoque, comme la demande de pain, un détournement de l'énergie révolutionnaire à des fins particulières.

Or, l'enthousiasme ne doit pas servir à des fins particulières, mais il doit être tout entier consacré à la liberté. Cette définition de l'enthousiasme comme expression du sublime se trouve dans le dictionnaire de Trévoux, dans l'édition de 1752: « l'enthousiasme et le sublime tendent tous deux à élever notre esprit, mais l'enthousiasme porte notre cime encore plus haut que le sublime²⁰ ». L'enthousiasme du peuple ne doit donc pas être suscité par les besoins vulgaires, mais être au service du projet révolutionnaire, sublime par essence.

²⁰ *Dictionnaire universel français et latin*. Nouvelle édition (5e). Paris: Cie des libraires associés. 1752.

Chapitre IV- Le Peuple.

La dénonciation de la violence représente une part importante de l'argumentation contre-révolutionnaire. Ces adversaires de la révolution sentent bien le malaise qui entoure les représentations du peuple en furie, et le parti qu'il est possible d'en tirer. Par exemple, Loustallot fait état, dans le no. 22 des *Révolutions* d'un libelle intitulé « Ouvrez donc les yeux », qui condamne la violence excessive du peuple face à un roi plein de bonne volonté. On accuse le peuple de barbarie, et c'est lui que l'on rend responsable des pires atrocités. Le peuple n'est rien d'autre que cette masse barbare et déchaînée. L'abbé de Royou, célèbre publiciste contre-révolutionnaire, se sert de l'exemple des massacres et des révoltes pour condamner le peuple:

Dans cette dernière classe, il n'y a que trop d'individus qui déshonorent l'humanité [...] c'est cette classe qui enfante les séditions, les violences, les brigandages, les attentats contre l'ordre public²¹.

La force de l'argumentation révolutionnaire réside dans un mépris affirmé et total pour le peuple, dont elle présente la fureur non comme excessive, mais caractéristique. Pour les contre-révolutionnaires, le peuple qui demande du pain, puis la liberté, puis la

²¹ Cité dans Georges Soria. *Grande histoire de la Révolution française*. Paris: Bordas, 1987. p. 430.

tête de Bertier, puis, bientôt, la tête du roi, est toujours le même. Il n'y a pas de partage, comme c'est le cas chez Loustallot, entre différents types de manifestations violentes, car l'argumentation contre-révolutionnaire repose au contraire, sur la cohérence des actions qui émanent du peuple. L'objet de sa fureur importe moins que le spectacle de son horreur, et on tend à prouver que le peuple est naturellement séditieux et violent, ce qui se manifeste dès qu'on lui en laisse la chance. Ainsi, on insiste beaucoup sur les détails du massacre, sur les circonstances de l'outrage au roi.

Une fois rassemblées sous la description épouvantée des contre-révolutionnaires, les manifestations révèlent une masse instable, séditieuse, inconsciente et barbare. Très généralement, on pourrait dire que l'argument-type contre-révolutionnaire est un argument ad personam, visant à discréditer tout discours qui se légitime par sa confiance dans le peuple.

À l'opposé, les patriotes devront prendre en compte les émeutes et la violence, tout en préservant la valeur idéologique du mot « peuple », puisque le projet révolutionnaire en dépend. Ils distingueront donc soigneusement, dès qu'il s'agit de violence populaire, la « populace » du « peuple ». Par exemple, Loustallot invoque la populace lorsqu'il condamne l'émeute qui suivit le rassemblement pour le prix du pain à Versailles, en janvier 1790²²: « la noblesse ramassait dans la populace, qui dans tous les temps a toujours fait cause commune avec elle, des brigands ». Ce sont les « brigands », c'est la « populace » qui ont causé l'émeute, lesquels sont distincts du peuple. Remarquons que, d'une part, la défense du peuple se fonde sur une distinction entre peuple et « populace »; d'autre part, Loustallot se sert à nouveau du récit du complot

²² Voir au chapitre I.

aristocratique et de la figure de l'aristocrate pour dissocier ces éléments perturbateurs du peuple.

Dans le complot, il y a cette question de la séduction par la noblesse des éléments faibles du peuple. C'est pourquoi la méconnaissance des ressources des aristocrates pour maintenir le peuple dans ses chaînes est, pour Loustallot, la plus dangereuse des « opinions ». Car les aristocrates sont d'habiles trompeurs, rompus aux artifices et aux arts du déguisement. Ils savent même emprunter les arguments en faveur du bien public. Par exemple, Loustallot dénoncera avec véhémence une proposition présentée à l'Assemblée par la faction aristocrate, en faveur d'une forte réduction des honoraires de tous les députés²³. À première vue, la proposition peut sembler équitable, puisqu'elle suggère aux députés un sacrifice à l'égard du peuple, lequel vit dans la misère. Mais Loustallot rappelle que les députés ne possèdent par ailleurs pas tous les mêmes moyens. Que si les plus riches d'entre eux sont capables de souffrir une baisse de salaire, les députés les plus pauvres, soit les représentants du peuple, ne le peuvent. Ces derniers seront placés dans une situation extrêmement délicate devant l'opinion publique: ne voulant pas paraître intéressés, ils ne pourront refuser la proposition; par ailleurs, le manque de ressources risque de les forcer à quitter leur poste à l'Assemblée pour reprendre un travail mieux payé.

Voilà donc une nouvelle horreur de la part des aristocrates, et elle est masquée du prétexte du bien public! Leur but est, ou de rendre les députés des communes odieux au peuple, en les exposant à se refuser à un parti qui paraît les soulager, ou de les forcer à se retirer par défaut de moyens.

²³ *Révolutions de Paris*, no. 27. Les citations qui suivent, à moins d'avis contraire, proviennent du même article.

Français! ne soyez pas dupes de cette ruse infernale; n'allez pas vous engouer du désintéressement apparent qu'ils vont montrer. Les loups veulent devenir bergers! Français, ne vous y fiez pas!

La mise en garde de Loustallot laisse transparaître une crainte fondamentale: le peuple pourrait se laisser prendre à la ruse des aristocrates, parce qu'il ne se méfie pas assez. Si, en trichant un peu, on attirait l'attention sur les autres termes de l'analogie entre aristocrates et loups, on remarquerait que le peuple est représenté sous les traits d'un troupeau de moutons! Cette remarque n'a aucune valeur d'analyse, car elle repose sur un détournement de l'analogie fondamentale. Mais le caveat de Loustallot évoque bien une des conditions du complot: il ne peut s'accomplir sans la complicité du peuple et le rapport de confiance établi entre le fourbe et sa victime. Il ne s'agit pas d'une complicité consciente et active, mais plutôt d'un aveuglement.

Il est donc impératif de dénouer les fils du complot, ce qui requiert, tout d'abord, sa reconnaissance comme matrice des agissements des aristocrates. Le progrès de la révolution dépend de l'affranchissement du peuple. Il va donc de pair avec une démantèlement du complot aristocratique.

Il est temps que de grands et terribles exemples détruisent cette opinion: elle entretiendrait un incendie souterrain, qui se manifesterait à différentes époques, et dans chaque partie du royaume, par d'horribles ravages; elle causerait peut-être en détail autant de maux qu'une guerre civile, dont l'événement ne serait pas longtemps incertain, mais qui souillerait notre glorieuse révolution.

Les principales conséquences d'un aveuglement du peuple sur les agissements aristocratiques sont représentées par une analogie et une comparaison. L'« incendie

souterrain » exprime la phore de l'analogie suivante: les attentats contre la liberté qui ne sont pas reconnus comme tels sont comparables à un incendie souterrain, à un fléau agissant à l'abri du regard. Permettre aux aristocrates de poursuivre leurs activités séditieuses sans crainte d'être découverts et ignorer le complot aristocratique c'est alimenter l'incendie et préparer l'échec de la révolution. L'argumentation reprend la défense de la violence, puisque les « terribles exemples » appellent implicitement des délations et des exécutions. Encore une fois, il s'agit d'une action préventive, destinée à rompre le despotisme.

Le journaliste doit renverser le couple philosophique apparence/réalité, dévoiler la vérité afin de miner l'attaque aristocratique. Il est donc le seul à voir clair, et c'est à lui de prendre en charge l'éducation du peuple, trop longtemps maintenu dans les ténèbres. Le peuple n'est pas capable de se défendre du déguisement de l'infâme aristocrate.

J'apprends qu'ils [aristocrates] entrent dans toutes les associations de bienfaisance, et que, dans les lieux où la cherté des grains est excessive, ils sèment le bruit qu'ils ont fait acheter des subsistances pour les distribuer gratuitement aux indigens... Le peuple n'est que trop disposé à se laisser prendre à ces lâches amorces.

L'aristocrate est dangereux parce qu'il tend des appâts, comme le pain. Le peuple ne demande qu'à se « laisser prendre ». C'est dans cette confrontation entre aristocrate fourbe et peuple trompé que nous voyons apparaître le personnage du « patriote ». Sa langue est simplifiée, juste et éclairée, son expression se veut dépouillée d'artifice. Elle illustre ce glissement vers la sincérité et la simplicité du langage et contraste avec la langue raffinée de l'aristocrate. Ceux qui « se servent de termes et de formes si loin de votre portée » ressemblent à « ces prêtres Indiens qui craignent d'apprendre à ceux qui

ne sont point de leur caste la langue dans laquelle sont écrites leurs lois politiques et religieuses²⁴ ». Loustallot condamne ce recours à la mystification, l'instrument par excellence de la duperie. Elle leur permet de faire à leur guise: « on remplit, on vide comme on veut les coffres publics, quand on est sûr de n'être pas lu²⁵ ». La langue du patriote, parce qu'elle est simple et accessible à tous, s'apparente à une sorte de langue universelle. Ce serait la langue de l'entendement, la langue de la raison, que tout être doté de raison peut saisir.

Le rôle du patriote, c'est de révéler. C'est dans cette entreprise que se rencontrent patriote et journaliste. Il devient vite sensible que c'est dans une entreprise globale de dévoilement que le journaliste contribue à la révolution. Son rôle est de révéler les « vérités » traditionnellement tenues loin des yeux de la masse. Il doit suivre et dénoncer les agissements des aristocrates, dont l'ensemble est présenté comme un complot, et apprendre au peuple à discerner les « faits », sous les apparences. Loustallot s'adresse ainsi aux « amis de la liberté »: « Votre devoir est de montrer la vérité à vos concitoyens ». Le journaliste est lecteur et interprète des événements.

Mais si le patriote tient ce rôle, c'est que le peuple, comme nous l'avons déjà mentionné, est susceptible de se laisser prendre. Surtout si l'aristocrate tente de le séduire avec des biens. Loustallot reproche au peuple sa vénalité:

Je sais qu'à l'époque de la révolution nous n'adorions d'autre divinité que la fortune; que des vues mercantiles et basses avaient rétréci toutes les âmes; que les projets les plus philanthropiques en apparence n'étaient au fond que des affaires de commerce et des spéculations usuraires²⁶.

²⁴ *Révolutions de Paris*, no. 23.

²⁵ *Introduction à la Révolution*.

²⁶ *Révolutions de Paris*, no. 28.

Malgré le progrès de la révolution, le peuple demeure le même, « on ne l'entraîne que par des réalités, on ne le touche que par des avantages palpables²⁷. » Car longtemps maintenu à l'écart du gouvernement et des affaires publiques, il n'est pas encore disposé à se «défaire de [ses] goûts frivoles, de [ses] sottises habitudes ». Ainsi, le peuple « admire souvent les grands événements sans réflexion » et il « s'attache toujours à la superficie²⁸ ».

De plus, la volatilité, les changements d'humeur du peuple, son instabilité dans ses amours, son inquiète activité qui toujours s'*amourache* de quelque objet, tout ce qui fait l'irrationalité du peuple lui confère aussi une démesure dans ses emportements. L'image du peuple qui est révélée à travers le complot, est celle d'une masse faible, facilement contrôlable si on sait la prendre. Le peuple est superficiel, le peuple est vénal, et c'est pourquoi il donne prise au complot. Cette figure du peuple est constitutive (et dépendante en même temps) du récit du complot aristocratique: la possibilité du complot naît du manque de vertu publique du peuple, donc de son indifférence politique. Plutôt que de s'investir complètement dans la lutte révolutionnaire, il recherche, à travers la révolution, ses intérêts immédiats. Or, Loustallot croit, à la suite de Montesquieu, que « plus le peuple paraîtra tirer des avantages de la liberté, plus il va à sa perte²⁹ ». Ou bien, il s'intéresse au spectacle de la révolution.

L'indifférence politique ou le manque de discernement politique est imputé au régime monarchique, lequel maintenait le peuple dans l'ignorance.

Le problème que présentent les qualités et les vices des Français s'explique par l'état des hommes avant la révolution; éloignés par un gouvernement jaloux et despotique de toutes les affaires

²⁷ Discours de Barnave dans *Orateurs de la Révolution française*. Paris: Gallimard, 1989. p. 39-40.

²⁸ Barbier. *Journal* T. IV, (1744). Cité par Françoise Weil. « La notion de peuple et ses synonymes » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973.

²⁹ *De l'esprit des lois*. dans *Oeuvres complètes*. Paris: Gallimard, 1951. p. 351.

publiques, privés de tous les droits du citoyen et des innombrables jouissances qui y sont attachées, ils étaient forcés de courir après des jouissances privées³⁰.

Puisque le régime et le peuple se déterminent mutuellement (Montesquieu, Rousseau), le peuple est donc « soumis et fidèle », à force d'avoir été traité en esclave, mais aussi superficiel, à l'image de ses maîtres.

Remarquons que ce reproche de la superficialité du peuple, était aussi adressé aux aristocrates (nous l'avons vu avec la figure de l'aristocrate), et qu'il est même évocateur de la nature de la femme, telle qu'on la perçoit alors: les femmes, croit-on, ne s'intéressent qu'aux choses légères et superficielles, « elles n'ont été douées que de vertus privées³¹ » et non de vertu politique. « Leur impatience et ce désir naturel de changer », les rendent inconstantes; leur tendance à mettre un peu trop de prix aux agréments » leur fait s'éprendre d'hommes riches et aimables. La femme est donc attirée vers ce qui est brillant, agréable.

Le peuple possède aussi la capacité de s'émouvoir et de s'attacher à des hommes qui lui paraissent brillants: « il [le peuple] s'est toujours passionné pour tout ce qui a paru brillant, généreux, sublime³² ». Cette qualité, nous en avons parlé plus tôt, est de bonne augure pour qui veut lui enseigner la liberté. Car il doit percevoir la grandeur du projet, et s'en passionner. Mais les objets de sa passion n'ont pas toujours été dignes. Longtemps avili par une élite corrompue, le peuple perpétue le régime des inégalités, lorsqu'il se laisse duper par l'aristocrate.

Il n'est que trop vrai que le peuple lui-même, le peuple des opprimés, des faibles, des petits, contribue à maintenir

³⁰ *Révolutions de Paris*, no. 17.

³¹ Elizabeth Badinter. *Paroles d'hommes (1790-1793)*. Paris: POL, 1989. p.40

³² *Révolutions de Paris*, no. 30.

l'esclavage qui l'accable par son respect pour les fausses grandeurs, par sa timidité, en face des vieilles idoles de l'inégalité³³.

Le peuple est donc séduit par la grandeur: au contraire du patriote, le peuple ne perçoit pas encore l'opposition apparence/réalité qui s'incarne dans la figure de l'aristocrate.

Habitué par les princes à la soumission et à l'admiration, mais surtout disposé, par sa nature, à cette « sorte d'idolâtrie », le peuple français est entraîné vers une autre forme d'enthousiasme néfaste à la révolution, soit l'adoration des chefs. Mal dirigé, son goût du sublime, plutôt que de s'investir dans la révolution, s'incarne dans l'amour des chefs patriotes. Dans sa philosophie de l'histoire, Loustallot pose que le peuple a suivi les patriotes parce qu'il reconnaissait la voie de sa libération. Dans cette émancipation, les patriotes ne sont qu'intermédiaires. Mais qu'arrive-t-il si le respect dû aux chefs se mue en dévotion? L'article « Des Idoles », qui paraît dans les *Révolutions* de février 1790, est un effort de conceptualisation de ce problème particulier. Loustallot y déplore la rapidité avec laquelle le peuple français s'engoue de tout homme public, comme il le ferait d'un chanteur d'opéra ou d'une actrice et il redoute les excès populaires que cette adoration entraîne.

La confiance aveugle que le peuple accorde toujours aux chefs, aux administrateurs, aux écrivains qui se dévouent ou paraissent se dévouer à sa cause, les transports d'admiration et même de reconnaissance auxquels il se livre en leur faveur, sont essentiellement contraires à l'esprit de liberté et aux progrès d'une révolution heureusement commencée.

³³ Abbé de Mably. *Théories sociales et politiques*. Paris: Sandré, 1849.

Dans cet exemple, ce n'est pas la sincérité du chef qui fait problème. La valeur de l'homme public n'est en effet pas directement en cause, comme c'était le cas dans le complot aristocratique qui s'appuyait sur la nature fourbe de l'aristocrate. Le problème concerne d'abord les limites nécessaires du pouvoir: le peuple est prêt à s'abandonner à celui qui a réussi à gagner sa faveur. Aveuglé par son propre enthousiasme, le peuple en perd tout jugement critique, ferme les yeux sur les abus, permet tout au chef qu'il adule. Loustallot condamne cet abandon de la surveillance inquiète.

En démontrant aux chefs un amour excessif, le peuple montre son peu d'esprit. Incapable de distinguer le but à atteindre de celui par qui l'objectif est atteint, il détourne son affection vers ce dernier. Plutôt que sublime, le peuple est idolâtre, il s'attache aux objets vulgaires et est susceptible de changer de régime dès qu'il se lassera de cet objet. Ou bien, il peut devenir l'instrument d'une contre-révolution, si on lui propose quelque bien propre à satisfaire ses intérêts immédiats. Le peuple est superficiel, il est « ivre tantôt d'un général, tantôt d'un poète, un jour d'un danseur, le lendemain d'un ministre ». Or, ainsi que l'exprime Brissot, rédacteur du *Patriote français*, « Un peuple flatteur est né pour l'esclavage³⁴ ».

La frivolité est ce qui perd le peuple, car cette caractéristique toute féminine le rend vulnérable au complot. Les femmes seront d'ailleurs liées au complot aristocratique, dans des numéros subséquents des *Révolutions*. Dans un article qui paraît en février 1790 (donc après la mort de Loustallot)³⁵, le journaliste attribue le maintien du despotisme à l'influence des femmes.

³⁴ Cité dans Claude Bellanger. *Histoire générale de la presse française*. Paris: PUF, 1969-1976. p. 447.

³⁵ Après le départ de Loustallot, il devient plus difficile de déterminer l'auteur de chaque texte. On connaît cependant plusieurs collaborateurs au journal, comme Chaumette, Maréchal, Fabre d'Églantine.

La classes des bourgeoises riches se calqua sur les dames de cour. La frivolité s'empara d'abord de tous les esprits. La corruption gagna ensuite les coeurs, et c'est tout ce qu'on voulait. On fait tout d'une nation qui ne réfléchit point, et qui n'a point de moeurs; et grâce aux femmes, nous en étions venus là.³⁶

La femme et l'aristocrate seraient complices dans la dégénération des moeurs et l'asservissement de la nation. Le complot serait de faire de la nation tout entière une masse de sujets inconsciente et frivole. La frivolité étant, nous l'avons vu, un défaut partagé par l'aristocrate, la femme et le peuple, nous pourrions dire ici que ce que craint le rédacteur des *Révolutions* c'est, soit une féminisation de la nation, soit une popularisation de la nation.

La rhétorique révolutionnaire est donc traversée par une thématique de la virilité: la nation doit se viriliser, s'engager dans le combat, etc. Il doit faire de la liberté sa « grande affaire ». Tant qu'il ne montre pas cet attachement féroce à la liberté, on ne peut être sûr de lui. Il reste *femme*: « les femmes n'ont jamais montré pour l'indépendance civile et politique ce goût soutenu et fortement prononcé, cette ardeur à qui tout cède ³⁷ ».

Le modèle de l'homme du peuple, pour les patriotes, ce sera le paysan, proche de la terre et de la nature. Cet homme est évoqué par Loustallot dans les *Révolutions de Paris*, à propos des prochaines élections à la magistrature³⁸. Après avoir disqualifié, à tour de rôle, les avocats, les médecins, les nobles, Loustallot soumet comme seule candidature recevable celle des cultivateurs et paysans.

³⁶ *Révolutions de Paris*. no. 83 Cité dans Elizabeth Badinter. *op. cit.* p. 69.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Janvier 1790.

Ces bons habitants des campagnes qui, ayant fait leur unique occupation de l'agriculture, ont su fuir la perversité des villes, et le pouvoir qu'ils auraient pu se procurer. L'homme qui a eu la sagesse de vouloir être obscur sous l'Ancien Régime est peut-être celui qui mérite le plus d'être connu.

On loue l'habitant des campagnes, l'honnête travailleur pour son occupation saine, son attachement à la terre, aux valeurs stables, ce que Montesquieu appelle les « vrais biens » de la terre et du travail. Mais sous « travail de la terre », « sagesse », « nature », il faut entendre l'idéal de pureté qui hante l'imaginaire du 18^e ainsi que les révolutionnaires. Cette représentation de l'homme du peuple est la seule qui soit acceptable et conforme aux objectifs révolutionnaires. Il s'agit de proposer un modèle de citoyen illettré et apolitique, ainsi que le décrit le député Barnave à l'Assemblée: le paysan « occupé à la culture ou aux autres travaux immédiats qui rendent les hommes naturels et purs³⁹. Ce portrait de l'homme du peuple représente la régénération du système politique, par la régénération de ses membres. En privilégiant la pureté et la simplicité, on cherche à éliminer toute trace de l'ancien régime politique en train de disparaître. On signifie une fois de plus la rupture révolutionnaire. Et on propose la nature comme base de tout changement politique.

³⁹ *Orateurs de la Révolution française.*

Conclusion

Tromper le peuple est, au 17^e siècle, un principe de paix sociale. Il faut éviter d'échauffer les esprits et les passions d'un peuple rustre et mal avisé, avec la chose publique. Mais, à la révolution, le secret du gouvernement est l'expression même du despotisme. Il y a eu une évolution de la conception des rapports entre le gouvernement et les gouvernés, notamment parce que la bourgeoisie souhaite bénéficier d'une représentation politique à la mesure de son implication économique. Au despotisme, on oppose les lois, qui en sont le « seul frein » et qui doivent constituer la république. « L'amour de la liberté suffit pour donner naissance à une république; mais l'amour seul pour les lois peut la conserver et la faire fleurir¹ ». Les lois doivent instituer un rapport équitable entre les membres de la nation française, puisqu'elles les soumettent tous également. Mais pour Mably, comme pour Lousallot, la seule façon de prévenir le retour du despotisme et, donc, le renversement de la justice, c'est de s'assurer que ces lois soient inviolables:

Tandis qu'elles seront inviolées, le despotisme sera réduit à son germe.

¹ Abbé de Mably. *Théories sociales et politiques avec une introduction et des notes par Paul Rochery*. Paris: Sandré, 1849. p. 102.

En 1780, rappelons-le, une majorité de participants ont répondu par la négative à la question du concours berlinois. Nous en déduisons que, dans le discours politique de l'époque, le peuple est appelé à prendre en main son destin, plutôt qu'à le subir. La question, dont nous faisons état dans notre introduction, opposait, à travers les réponses possibles, deux représentations du peuple: soit le peuple: masse de sujets et le peuple: ensemble de citoyens. L'émergence de la deuxième catégorie porte à penser que la révolution est une libération du peuple, qu'elle l'affranchit de son état de sujet. Mais la question de cette libération est plus contradictoire qu'elle ne paraît au concours.

En fait, l'affranchissement du peuple apparaît non comme un don de la révolution au peuple, mais comme une exigence. Le maintien de la loi requiert une passion publique. Il faut alimenter cet enthousiasme du peuple pour la chose publique car « il n'y rien de si puissant » qu'une nation qui « observe les lois, non pas par crainte, non pas par raison, mais par passion² ». Il est entendu que le peuple français possède la capacité de s'émouvoir et d'engager ses passions au service de la nation, bien que cet enthousiasme puisse s'exercer autant sur des objets vulgaires que sublimes. Mais il faut lui donner cet amour des lois sans lequel la révolution ne peut s'accomplir. Tout le projet révolutionnaire dépend de cette transition, dans l'amour du peuple, des objets particuliers aux objets sublimes, du pain et de la fausse grandeur, à la liberté et aux lois. Il dépend de la transformation du peuple en nation, et donc, de sa régénération.

La rhétorique révolutionnaire est donc aussi violente par rapport au peuple, qu'elle l'est vis-à-vis de l'aristocrate. Loustallot demande au peuple des sacrifices, lorsque devant l'émeute pour le pain à Versailles, il lui enseigne que sa demande est contraire à la raison. D'ailleurs, l'évocation de la raison comme preuve de la non-

² Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence*. Paris: Garnier/Flammarion, 1968. p. 45.

recevabilité de la demande est un exemple de radicalité. Loustallot ne condamne pas l'émeute au nom d'intérêts, mais il condamne justement l'expression des intérêts au nom d'un principe: la raison. Ce principe étant par essence immuable, et donc, en quelque sorte, extérieur à la discussion, il n'y a pas de contestation possible de l'opinion de Loustallot (à moins de prouver, sans toutefois s'appuyer sur l'intérêt, que le raisonnement de Loustallot n'est pas conforme à la raison). Le journal, par la réorganisation de ses rubriques en 1790, est de même plus radical par rapport aux premières parutions car les événements sont regroupés sous un thème (et non selon la chronologie, beaucoup plus neutre), et l'opinion est centrée autour de certains principes à défendre.

Les soulèvements populaires sont catégorisés: Loustallot fait le tri entre les « bonnes » et les « mauvaises » révoltes. Rappelons que l'agitation populaire est justifiée et même souhaitable, lorsqu'elle engage l'opinion publique, et que le soulèvement des foules est l'expression d'un souci pour le bien public. Le réveil du peuple représente alors le réveil de sa conscience, un moment de lucidité face à l'inégalité politique de la société française. Il témoigne également de la vigilance du peuple.

Cette agitation même est peut-être un grand bien; elle distrait, à la vérité, le citoyen de ses occupations particulières. [...] Ces alarmes prouvent que l'esprit public fait chaque jour de rapides progrès: elles aiguisent le courage, elles excitent la surveillance; et si l'orage gronde sur la tête de nos ennemis, s'il éclate, il sera aussi terrible qu'il aurait du l'être le 14 juillet dernier³

Les émeutes de ce genre semblent représenter, pour Loustallot, une sorte d'entraînement en vue d'un « orage » décisif qui permettrait à la nation de revenir à la

³ *Révolutions de Paris*. no. 9.

charge. Le peuple progresse, c'est donc qu'il s'achemine vers une finalité, un moment décisif. C'est à travers le récit du despotisme que l'on sent le mieux cette allusion à l'instant de rupture absolue, qui doit consacrer la révolution. Nous l'avions remarqué dans le troisième chapitre, la violence est perçue, dans le discours de Loustallot, comme une étape transitoire vers l'accomplissement de la révolution. Cet accomplissement, c'est non seulement l'obtention des leviers du pouvoir législatif (définition politique) mais aussi le rétablissement de la justice (définition idéologique). Loustallot invite donc sans embarras à la délation et à la torture: « Livrons les conjurés et les séditeux au supplice, afin d'effrayer ceux qui déjà se préparent à prendre leur place, à suivre leurs exemples ⁴ ». Mais cette violence, aux yeux de Loustallot, n'est pas gratuite ni inutile. Elle doit garantir l'intégrité du projet révolutionnaire et même la quiétude de l'état: « mais si le bonheur de l'état dépend de l'inviolabilité de la loi, il faut donc punir irrémissiblement toute infraction ⁵ ». Et la violence se légitime par l'avènement éminent du règne de la justice: « Punissons une fois... ». En principe, il s'agit d'éliminer, une fois pour toutes, les derniers obstacles à la justice. La violence n'est pas une vengeance, mais le moyen d'accélérer le processus révolutionnaire, qui mène droit à l'accomplissement de l'histoire, tel que cela est expliqué dans le récit du despotisme qu'insère Loustallot dans les *Révolutions*. Ainsi, la violence révolutionnaire- du reste peu importante en regard de l'histoire de l'humanité et des crimes du despotisme, comme le croit Marat: « Est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection et la foule innombrable de sujets qu'un despote réduit à la

⁴ *Révolutions de Paris*. no. 26.

⁵ *Introduction à la Révolution servant de préliminaire aux Révolutions de Paris*.

misère ou qu'il sacrifie à sa fureur?⁶ »- est rachetée par le présupposé utopique d'un rétablissement du droit.

La justification de la révolution requiert la régénération de la nation. Les purges évoquées par Marat sont bien sûr une des modalités de cette régénération, et elles sont favorisées, entre autres, par le complot. D'ailleurs, l'omniprésence du complot, qui détermine la structure narrative des événements, est la conséquence de la présence de la loi, dans le projet révolutionnaire. En effet, pour avoir force de droit, la loi doit être inviolable. Il importe donc de la protéger contre toute attaque. Or, d'une part, la souplesse du syntagme « aristocrate » à la base du complot permet à ce récit de s'adapter aux circonstances et aux différentes figures de l'ennemi, et donc d'être constamment réactivé; d'autre part, la linéarité historique du récit du despotisme . confère à l'action révolutionnaire un impact décisif (et salvateur) sur l'humanité. Ces deux récits contribuent donc à exacerber la « surveillance inquiète » de la nation.

Mais la régénération de la nation suppose également une transformation du peuple. La représentation féminisée du peuple, le définit comme le lieu d'un manque: manque de virilité, manque de vertu, manque de raison. Par exemple, dans une des réponses au concours berlinois (« Est-il utile de tromper le peuple? ») présentée par un dénommé Castillon, le peuple est défini

sans égard au rang et à la fortune, tous ceux qui ont reçu de la nature un esprit faible et borné: ceux qui, doués naturellement de jugement et de pénétration, n'en font ou n'en savent faire aucun usage⁷

⁶ *op. cit.*

⁷ Jean Biou. « Est-il utile de tromper le peuple? » dans *Images du peuple au XVIIIe siècle*. Paris: Armand Colin, 1973. p.191.

Le peuple se distingue ici par son manque d'entendement. Ce peuple-là, pourrait-on dire, est exclu de la nation. Les Françaises qui demandent du pain, et donc qui subordonnent l'intérêt de la nation à l'intérêt personnel, ne sont pas encore « nos » Françaises. Elles ne seront nôtres que lorsqu'elles auront affirmé leur exigence de liberté. L'acceptation du peuple comme constitutif de la nation, dans la rhétorique révolutionnaire, se fait donc par euphémisation d'une partie de ses actions. On attribue son mauvais comportement à l'influence néfaste des grands, des élites corrompues, des femmes, etc. Le manque de discernement du peuple devient cause de son exclusion car il n'arrive pas à voir la vérité cachée sous les apparences. Par exemple, au sujet des « idoles », Loustallot s'exclame:

[..]ceux qui travaillaient à lui rendre sa liberté; ils espéraient qu'il [le peuple] s'attacherait exclusivement à elle dès qu'il l'aurait aperçue. Leur attente serait cruellement déçue, si ce peuple ne savait voir la liberté que sous l'image de ceux qui paraissent être à la tête de la révolution⁸.

« Ceux qui travaillaient » pour le peuple comptent sur le progrès de la conscience populaire. Car le rétablissement de la justice, le renversement du despotisme est si parfait, dans la rhétorique révolutionnaire, que plus rien ne doit subsister de l'ancien règne despotique. C'est pourquoi Loustallot paraît favoriser les paysans lors des élections: ils sont à l'opposé de ce monde des honneurs qui a fondé l'ancienne France. À travers l'argumentation de Loustallot, la rupture révolutionnaire est donc constamment signifiée. Mais, en plus d'être totale, la régénération du peuple doit venir naturellement,

⁸ *Révolutions de Paris*. no. 30.

en quelque sorte, c'est-à-dire qu'elle doit survenir au terme d'un processus d'éducation de la nation, qui lui dévoilera enfin la vérité qu'elle doit embrasser.

Cette éducation du peuple est inscrite dans l'esprit de législation, car c'est au législateur de créer des lois qui formeront le peuple:

L'esprit de législation consiste donc à distinguer les coutumes, les abus, les préjugés que l'on peut attaquer à force ouverte, de ceux qu'il faut miner sourdement. Cet esprit ne suppose pas seulement la connaissance du coeur humain; il suppose une étude profonde du peuple qui est à constituer.

Nous en revenons de nouveau à la loi: elle est l'instrument de perfectibilité du peuple. Un régime politique fondé sur la loi pour autant que ce soient de bonnes lois, favorise l'édification d'un peuple vertueux. L'évolution du peuple doit s'accomplir par le droit: au fur et à mesure que de nouvelles et bonnes lois seront instituées, auxquelles tous seront soumis, la nation s'en trouvera régénérée, tout naturellement.

Cette question de l'évolution naturelle est sous-entendue dans le récit historique du despotisme. La transformation du peuple actualise et justifie la rupture révolutionnaire. Elle en représente la finalité, l'accomplissement, et tant qu'elle n'est pas accomplie, la révolution n'est pas achevée. Mais cette finalité correspond à une exigence de l'histoire de l'humanité. La définition que nous avons présentée de la révolution faisait abstraction des conditions immédiates du gouvernement français, des luttes entre parlement et monarchie. Dans l'encart de Loustallot, la révolution de 1789 est recontextualisée à l'intérieur d'un cadre beaucoup plus vaste, qui met l'accent sur sa nécessité historique. La révolution est inévitable car elle vient corriger une situation intolérable du point de vue du droit naturel. D'une part, la liberté naturelle, instituée dans

le discours comme vérité qui sous-tend l'argument du paradoxe historique, est posée comme le fondement de toute politique. D'autre part, la révolution de 1789 est rendue sublime, par la transposition sur un plan universel de sa signification historique.

Mais, en fait, ce n'est pas l'abstraction mais l'affirmation d'une finalité utopique qui sous-tend le discours sur l'histoire. Cette finalité utopique, c'est-à-dire l'avènement d'une nation où, tous étant préoccupés de la patrie, les intérêts particuliers sont conformes au bien public, une nation où la vertu est naturelle et son exercice correspond aux inclinaisons de chacun, justifie le récit historique. Elle situe la révolution dans la marche du progrès historique: « l'utopie, assimilée comme une vérité intime permet de vivre la Révolution comme l'annonciatrice de la grande promesse de l'Histoire⁹ ».

Une telle révolution, qui implique la régénération du peuple, ne s'accomplit pas par la force des armes, mais par une évolution des moeurs, par la poussée du progrès. Dans ce raisonnement, la violence peut stimuler l'évolution, mais ne suffit pas à l'imposer.

La double représentation du peuple, parfois négative et parfois positive, la catégorisation des émeutes, évoquent cette transition entre deux moments politiques: d'une part, il y a encore persistance de l'Ancien Régime et d'autre part, il y a la promesse de la nation. Loustallot confond parfois ces deux moments, lorsqu'il affirme, par exemple, que le peuple fait des progrès. Le peuple est alors en devenir, c'est-à-dire qu'il est à la fois cette masse de sujets formée par le règne du despotisme et cette nation régénérée qui n'est pas encore tout à fait constituée. Cette confusion des représentations, qui organise les deux « peuple » selon une progression, est nécessaire à la rhétorique révolutionnaire. Elle a un effet mobilisateur.

⁹ Bronislaw Baczko. *Lumières de l'utopie*. Paris: Payot. 1978. p.209.

Mais certains patriotes, frappés par le spectacle de la cruauté populaire, ne pourront avoir recours à ce stratagème unificateur. Blin de Sainmore établissait, dans les débuts de sa correspondance¹⁰, un rapport de synonymie entre nation et peuple. Distinguant, au départ, une minorité de brigands dans un ensemble honnête, lesquels ne participent pas à la définition de peuple, « peu à peu les honnêtes gens constituent une minorité passive, et le peuple se confond avec la populace, les brigands et les scélérats¹¹ ». À l'inverse de Loustallot qui, grâce au récit du complot, arrive à distinguer les « aristocrates » de tout acabit et leurs alliés, comme la populace de l'ensemble de la nation, Blin condamne le peuple tout entier. Pour Loustallot, la populace n'appartient pas à la nation régénérée.

Chez Blin, « cette dégradation de la notion de peuple n'intervient pas brutalement, elle est en rapport avec les degrés atteints par la violence¹² ». C'est donc la violence du peuple, sa barbarie qui détourne Blin et lui fait perdre sa foi en un peuplenation. Mais, pour Loustallot, la violence n'est pas nécessairement signe de barbarie, et elle n'est pas le propre des brigands. C'est alors que la violence est sublimée, comme dans le récit du despotisme, en tant que prélude à l'achèvement de la révolution. Loustallot arrive à préserver le « peuple » tout en justifiant les attaques qu'il dirige contre le despotisme, (en autant que ces attaques répondent aux critères que nous avons énoncés plus tôt, c'est-à-dire, globalement, les signe d'une affirmation de l'exigence de liberté).

C'est ainsi qu'il répondra avec sarcasme aux attaque du pamphlet « Ouvrez donc les yeux » qui condamne les émeutes révolutionnaires au nom du respect moral pour le

¹⁰ Voir le Chapitre II de ce mémoire.

¹¹ Sicault, Michèle et Marc Bouloiseau. « La notion de peuple dans la correspondance de Blin de Sainmore avec la grande-duchesse Feodorovna (1781-1791) » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973

¹² Ibid.

roi. Reprenant d'abord les propositions du libelle, Loustallot rejette ensuite l'accusation d'un abus de violence lors des événements du 14 juillet.

Si les parisiens n'avaient fait que s'armer pour leur propre défense contre des brigands, puisqu'on ne les défendait pas, rien n'était si naturel... ah! assurément c'est un grand crime que d'avoir pris la bastille et les invalides; il fallait se laisser égorger afin d'acquérir la réputation d'un peuple soumis et fidèle¹³.

L'enthousiasme dont fait preuve le peuple français est prometteur parce qu'il est la preuve de dispositions propices à l'établissement d'une bonne constitution. Il ne faut donc pas rejeter en bloc toute manifestation d'enthousiasme. Et rien n'est plus détestable que cette idée d'un peuple « soumis et fidèle », une masse de sujets, une nation non régénérée.

¹³ *Révolutions de Paris*. no. 22.

Bibliographie

Dictionnaires et bibliographies

Histoire et dictionnaire de la Révolution française: 1789-1799. Jean Tulard, Jean-François Fayard, Alfred Fierro. Paris: Lafont, 1987. 1213 p.

Les Journaux de 1789: bibliographie critique. Présentée par Pierre Rétat. Paris: Ed. du CNRS, 1988. 428 p.

Lalande, André. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. Paris: s.n., 1951.

Molinié, Georges. *Dictionnaire de rhétorique*. Paris: Lib. générale française, 1992. 350 p.

Sgard, Jean (dir.) *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*. Grenoble: Université des langues et lettres de Grenoble, 1987. 181 p.

Soboul, Albert. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris: PUF, 1989.

Dictionnaire universel françois et latin (Dictionnaire de Trévoux). Nouvelle édition (5e). Paris: Compagnie des libraires associés, 1752. 8 vol.

Corpus principal

Révolutions de Paris. L. Prudhomme, éditeur. 1789-1793. 15 vol.

Corpus d'oeuvres ayant contribué à l'analyse

Encyclopédie; ou dictionnaire raisonné des sciences, arts et métiers. Textes choisis. Paris: Ed. sociales, 1962. 258 p.

Mably, Gabriel Bonnot, abbé de. *Théories sociales et politiques avec une introduction et des notes par Paul Rochery*. Paris: G. Sandré, 1849.

Marat, Jean-Paul. *Oeuvres politiques*. Bruxelles: Pole Nord, 1989.

Marivaux. *La Double inconstance dans Théâtre*. Paris: Nelson, 1935.

Orateurs de la Révolution française I- Les Constituants. Textes établis, présentés et annotés par François Furet et Ran Halévi. Paris: Gallimard, Pléiade, 1989.

Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des romains et de leur décadence*. Paris: Garnier/Flammarion, 1968. 188 p.

Montesquieu. *De l'Esprit des lois dans Oeuvres complètes*. Paris: Gallimard, 1951. 1810 p.

Montesquieu. *Lettres persanes*. Paris: Gallimard, 1949. 448 p.

Révolutions de France et de Brabant dans Camille Desmoulins. Oeuvres vol. II. Paris: POL, 1989.

Rousseau, Jean-Jacques. *Du contrat social*. Paris: Garnier/Flammarion, 1966. 188 p.

Corpus critique

Volumes

Arendt, Hannah. *Le Système totalitaire*. Paris: Seuil, 1972. 313 p.

Baczko, Bronislaw. *Lumières de l'utopie*. Paris: Payot, 1978. 416 p.

Badinter, Elizabeth. *Paroles d'hommes (1790-1793)*. Paris: POL, 1989. 185 p.

Baker, Keith Michael. *Au tribunal de l'opinion: essais sur l'imaginaire politique au 18e siècle*. Paris: Payot, 1993. 319 p.

Baker, Keith Michael. *The French Revolution and the Creation of Modern Political Culture*. Oxford, Toronto: Pergamon Press, 1987. 3 vol.

Barny, Roger. *L'Éclatement révolutionnaire du rousseauisme*. Besançon: Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1988. 340 p.

Bellanger, Claude (dir.) *Histoire générale de la presse française*. Paris: PUF, 1969-1976. 5 vol.

Chartier, Roger. *Les Origines culturelles de la Révolution française*. Paris: Seuil, 1990. 244 p.

Darnton, Robert. *Bohème littéraire et révolution: le monde des livres au 18e siècle*. Paris: Gallimard, 1983. 208 p.

Darnton, Robert. *Revolution in print: the Press in France 1775-1800*. Berkeley: U. of California Press, 1989. 351 p.

Didier, Béatrice. *Écrire la révolution: 1789-1799*. Paris: PUF, 318 p.

Gallois, Léonard. *Histoire des journaux et des journalistes de la révolution française: 1789-1796*. Paris, 1845. 2 vol.

Gengembre, Gérard. *À vos plumes, citoyens!: écrivains, journalistes, orateurs et poètes, de la Bastille à Waterloo*. Paris: Gallimard, 1988. 208 p.

Gough, Hugh. *The Newspaper press in the French Revolution*. London: Routledge, 1988. 264 p.

- Guilhaumou, Jacques. *La Langue politique et la Révolution française*. Paris: Meridiens/Klinsieck, 1989. 212 p.
- Habermas, Jürgen. *L'Espace public*. Paris: Payot, 1978. 324 p.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine. *Le Discours politique*. Lyon: PUL, 1984. 298 p.
- Labrosse Claude et Pierre Rétat. *Naissance du journal révolutionnaire, 1789*. Lyon: PUL, 1989. 320 p.
- Littérature. Textes et documents*. dir. par Henri Mitterand. Paris: Nathan, 1987. 896 p.
- Martin, Xavier. *Nature humaine et révolution française: du siècle des Lumières au Code Napoléon*. Bouère: Dominique Martin Morin, 1994. 280 p.
- Michelet, Jules. *Histoire de la Révolution française*. Annoté par G. Walter. Paris: Gallimard, 1952. 2 vol.
- Pellet, Marcellin. *Élysée Loustalot et les « Révolutions de Paris »*. Paris, 1872.
- Perelman, Chaïm et Lucie Olbrecht-Tyteca. *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Institut de sociologie, 1970 [1958]. 734 p.
- Petitfrère, Claude. *Le Scandale du mariage de Figaro: prélude à la Révolution française?* Bruxelles: Complexe, 1988. 256 p.
- Popkin, Jeremy D. *Revolutionary News. The Press in France 1789-1799*. Durham, London: Duke U. P., 1990. 217 p.
- La Révolution du journal 1788-1794*. Présentation de Pierre Rétat. Paris: CNRS, 1989. 354 p.

Salles, Catherine. *Le Siècle des Lumières: 1715-1789*. Paris: Larousse, 1987. 172 p.

Soria, Georges. *Grande histoire de la Révolution française*. Paris: Bordas, 1987. 3 vol.

Sutherland, Donald. *Révolution et contre-révolution en France (1789-1815)*. Paris: Seuil, 1991 [1985]. 544 p.

Articles et parties de volume

Benhamou, Pl. « La lecture publique des journaux ». *Dix-huitième siècle*. 24: 1992. 283-295.

Biou, Jean. « Est-il utile de tromper le peuple? » dans *Images du peuple au XVIIIe siècle*. Paris: Armand Colin, 1973. pp. 187-195.

Claude Bonnet. « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins » dans Harvey

Chisick (dir). *The Press in the French Revolution*. dans *Studies-on-Voltaire-and-the-eighteenth-century*, Oxford, no. 287, 1991.

Michel Gilot. « Mots-forces, mots-problèmes. L'ambiguïté de 1788 » dans *La Révolution du journal, 1788-1794*. Paris: CNRS, 1989. pp. 60-71.

Koren, Roselyne. « Violence verbale et argumentation dans la presse révolutionnaire et contre-révolutionnaire » dans Harvey Chisick, dir. *The Press in the French Revolution*, dans *Studies-on-Voltaire-and-the-18th-Century*, Oxford, Voltaire Foundation at the Taylor Institution, no. 287, 1991. pp. 71-82.

Labrosse, Claude. « Le récit d'événement dans la presse de 1780 ». *Dix-huitième siècle*. 20: 1988. 99-110.

Labrosse, Claude. « Le temps immédiat dans la presse parisienne de 1789 » dans Philippe Joutard (ed.) *L'Espace et le temps reconstruits: la Révolution française, une révolution des mentalités et des cultures?* Aix-en-Provence, Université de Provence, 1990. 398 p.

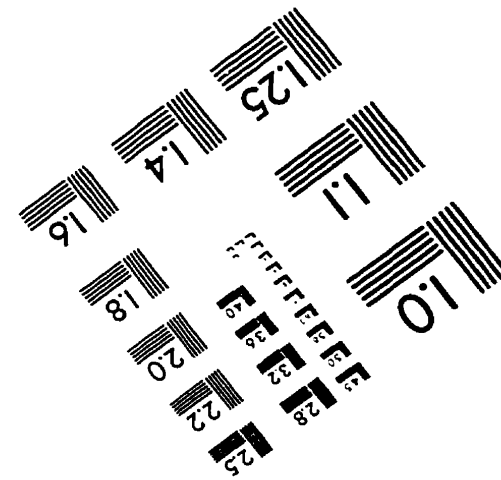
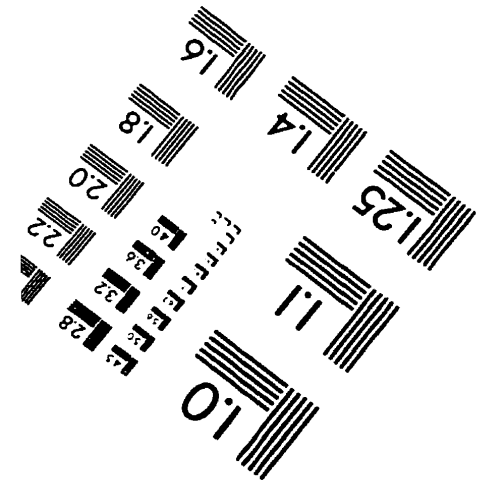
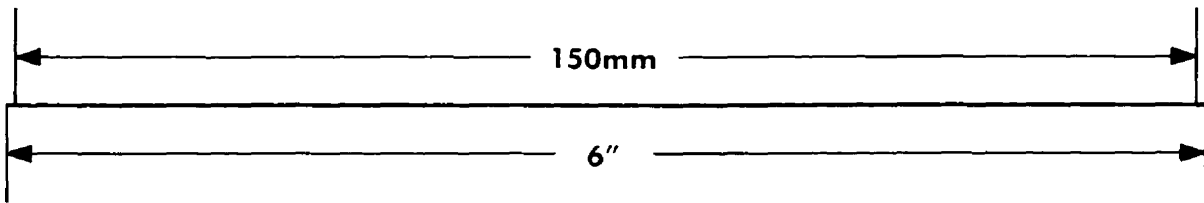
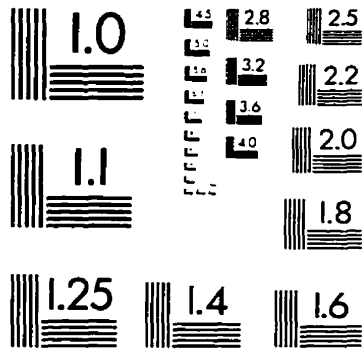
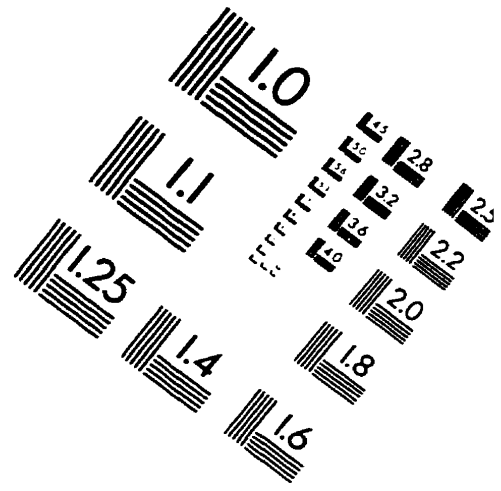
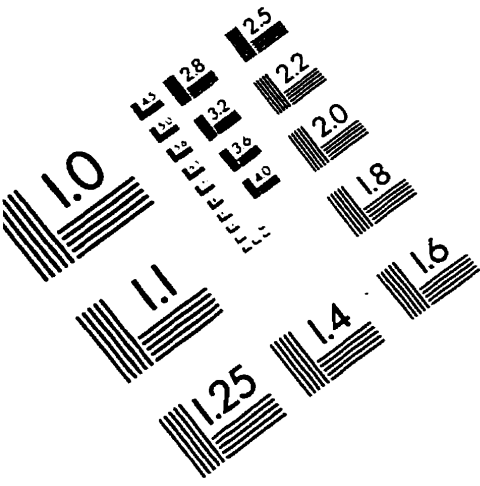
Palierse, Christian. « La révolution de droit naturel dans les *Révolutions de Paris* » dans *Annales historiques de la Révolution française*, 1991: 281-298.

Rétat, Pierre. « Forme et discours d'un journal révolutionnaire: *Les Révolutions de Paris* en 1789 » dans Claude Labrosse et Pierre Rétat. *L'Instrument périodique* Lyon: PUL, 1985.

Sicault, Michèle et Marc Bouloiseau. « La notion de peuple dans la correspondance de Blin de Sainmore avec la grande-duchesse Feodorovna (1781-1791) » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973.

Weil, Françoise. « La notion de peuple et ses synonymes » dans *Images du peuple au XVIII^e siècle*. Paris: Armand Colin, 1973.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (QA-3)



APPLIED IMAGE . Inc
 1653 East Main Street
 Rochester, NY 14609 USA
 Phone: 716/482-0300
 Fax: 716/288-5989

© 1993, Applied Image, Inc., All Rights Reserved